



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (<i>fin</i>)	
Discours de M. Yazid (Algérie)	1
Discours de M. Camara (Guinée)	5
Discours de M. Driss (Tunisie)	8
Discours de M. Khalid (Soudan)	13
Discours de M. Amerasinghe (Ceylan)	17
Intervention du représentant du Portugal	22
Intervention du représentant de la Guinée	23

Président : M. Edvard HAMBRO (Norvège).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. YAZID (Algérie): La délégation algérienne se félicite de voir la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale se réunir sous la présidence d'une personnalité qui a rendu de grands services à la communauté internationale et qui mérite le grand respect qu'ont pour elle tous ses collègues. Nous tenons à souligner le fait que vous représentez, Monsieur le Président, un pays ami qui a su, en cette enceinte internationale, démontrer sa sympathie et son soutien à la lutte du peuple algérien pour son indépendance.

2. Au cours de nos méditations de ces derniers jours à la suite de la mort du président Gamal Abdel Nasser, nous nous sommes rappelé que le 27 septembre 1960 [873ème séance] à quelques heures près, 10 ans exactement avant la mort du président Gamal Abdel Nasser, notre assemblée a eu l'occasion d'entendre un discours de notre frère le Président de la République arabe unie. La délégation algérienne a demandé il y a quelques instants au Secrétaire général de bien vouloir accepter notre requête et de faire distribuer à tous les Etats Membres le texte intégral du discours du président Gamal Abdel Nasser. Je me contenterai de rappeler quelques-uns des passages de cette adresse historique. Ces quelques passages que nous citerons souligneront notre volonté, proclamée par notre président au Caire et par notre délégation ici, de ne jamais oublier les enseignements que nous a légués le président Gamal Abdel Nasser.

3. Dix ans jour pour jour avant sa mort, le président Nasser déclarait en cette enceinte:

"Il n'est pas de problème concernant notre patrie, la République arabe unie, ou concernant notre nation, la nation arabe, ou concernant les deux continents sur lesquels s'étendent les frontières de notre pays, l'Asie et l'Afrique, ou concernant le monde entier, il n'est pas de

problème, dis-je, que nous n'acceptons en toute bonne volonté de voir résoudre en vertu de la Charte des Nations Unies et des principes qu'elle contient, des résolutions des Nations Unies et de leurs recommandations en vue d'un règlement juste." [873ème séance, par. 119.]

4. Le président Nasser ajoutait:

"Il y a quatre ans, le continent africain assistait à la fin d'une ère de colonialisme et aujourd'hui ce même continent africain connaît une nouvelle forme d'impérialisme. L'agression de Suez a marqué la fin de l'impérialisme déclaré et l'a précipité dans sa tombe. Aujourd'hui, les événements du Congo nous montrent un impérialisme camouflé, qui n'hésite pas à se servir des Nations Unies elles-mêmes pour parvenir à ses fins cachées. Pour les mouvements de libération d'Asie et d'Afrique, la véritable signification des événements de Suez était la fin irrévocable d'une ère où les forces impérialistes étaient capables de posséder et de mobiliser des armées et de lancer des flottes pour asséner des coups mortels aux mouvements de libération. La guerre de Suez a prouvé que la victime de l'agression avait ses propres armées et que la liberté trouvait des partisans dans le monde entier." [Ibid. par. 120.]

5. Le président Gamal Abdel Nasser poursuivait:

"Dans notre partie du monde, dans l'Orient arabe, les Nations Unies ont oublié leur charte et négligé leurs responsabilités à l'égard des droits du peuple de Palestine.

"Les jours et les ans ont-ils conduit à un règlement? Le peuple de Palestine a-t-il tout oublié de son pays, de ses terres et de ses foyers? La nation arabe a-t-elle oublié le sort tragique du peuple arabe de Palestine, contre lequel l'impérialisme a conspiré, muni d'un mandat de la Société des Nations, prenant sur lui de promettre à certains groupements un pays qui appartenait à d'autres? Depuis quand les patries de certains peuples sont-elles la propriété de l'impérialisme, qui en dispose arbitrairement et les donne à d'autres peuples?

"L'impérialisme suit sa propre logique. La logique de l'impérialisme, révélée dans le crime commis contre le peuple de Palestine, a consisté d'une part à rompre l'unité géographique du monde arabe et d'autre part à établir, au cœur même du monde arabe, une base d'où l'impérialisme pourrait menacer les peuples arabes. Je ne crois pas qu'il en existe de preuve plus évidente que la conspiration qui a abouti à l'agression tripartite menée contre nous en 1956.

"Les peuples de la nation arabe ont-ils accepté la division géographique qui leur était imposée par l'impérialisme?

“Un phénomène qui mérite réflexion est que le mouvement de l'unité arabe a puisé ses grandes forces dans cette agression; en fait, nous découvrons que c'est sur ses traces qu'est née la République arabe unie.

“Le peuple de Palestine a-t-il accepté la perte de sa patrie? La nation arabe a-t-elle accepté cette perte? Il est évident que depuis cette agression les peuples arabes sont résolus à restaurer les droits arabes en Palestine et que cette résolution est devenue l'une des forces les plus puissantes de l'Orient arabe.” [*Ibid.*, par. 129 à 134.]

6. Dans cette enceinte, nous pouvions entendre le président Gamal Abdel Nasser déclarer:

“Vous savez tous que la République arabe unie croit en la politique de non-alignement et s'y conforme strictement. Je n'ai guère besoin de retracer l'histoire des sacrifices consentis par notre nation arabe pour rester fidèle à la politique de non-alignement, dans la conviction qu'elle assure notre indépendance et permettra le maintien d'une paix durable.

“Malgré toutes les pressions, nous avons refusé de devenir un instrument de la guerre froide. Nous n'avons rien épargné pour expliquer les principes essentiels de notre politique, à savoir que la paix ne peut triompher tant que le monde est divisé entre deux blocs ennemis sans lien entre eux, mais séparés par des tranchées et des barbelés derrière lesquels sont disposées des armes d'agression, de mort et de destruction. Cette politique est fondée sur notre conviction que la paix ne peut régner que s'il y a une plus grande compréhension entre les peuples et si des contacts fructueux et des relations constructives s'établissent avec la plus grande ampleur possible. La Conférence des peuples africano-asiatiques tenue à Bandoung a marqué l'un des jalons les plus importants dans notre lutte nationale pour la défense de nos principes.” [*Ibid.*, par. 154 et 155.]

7. Quelques instants plus tard, notre regretté frère Gamal Abdel Nasser ajoutait:

“Je déclare devant vous, au nom du peuple de la République arabe unie, dont j'exprime la pensée et les aspirations, notre conviction que le problème de la paix et de la guerre doit être résolu par tous les peuples, car il détermine leur avenir et leur destin. Les grandes puissances n'ont pas seules le droit de parler de paix et de guerre; c'est l'humanité tout entière qui a le dernier mot, car elle a payé ce droit des sacrifices consentis par ses différents peuples pour l'amour de la civilisation et pour son épanouissement, et de sa longue aspiration à la sécurité.

“Ainsi, lorsque la paix est en jeu, nous prenons parti; notre parti est celui de la paix. S'il est une réserve à cette prise de position contre la guerre, c'est que la paix à laquelle nous aspirons est la paix fondée sur la justice sans discrimination.” [*Ibid.*, par. 158 et 159.]

8. Le président Gamal Abdel Nasser continuait son discours en ces termes:

“Il reste ensuite le problème de la grande poussée vers la liberté et particulièrement vers l'indépendance écono-

mique. Nous voyons actuellement, et vous pouvez voir avec nous, ces mouvements de liberté, ces mouvements magnifiques, à l'œuvre en Afrique, en Asie, en Amérique latine.

“Il nous suffit de constater cet accroissement encourageant du nombre des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Tandis que 48 nations seulement participaient à la première session de l'Assemblée générale, plus de 100 nations sont représentées aujourd'hui dans cette salle. En voyant les vestiges de l'impérialisme reculer partout devant la marche des peuples vers la liberté, nous ne doutons pas que le champ d'action des Nations Unies s'accroîtra et sera consolidé et que les quelques prochaines années apporteront avec elles de nouveaux drapeaux représentant de nouvelles victoires dans le domaine de la liberté politique. Cependant, nous pouvons constater d'ores et déjà que cette grande évolution attendue ne résoudra pas complètement le problème de l'élan vers la liberté; nous pouvons même dire que si la question n'est pas réglée dans un esprit de compréhension et avec conscience, le problème de l'élan vers la liberté prendra de plus grandes proportions du fait de la lutte qui accompagne cet élan et du jeu des forces qu'il contient en puissance.

“Ceux des peuples qui ont obtenu leur liberté politique ou qui comptent l'obtenir dans le proche avenir attendent l'indépendance économique et se préparent à lutter pour la conquérir. Ces nouvelles nations indépendantes sont fermement convaincues que si elles n'obtiennent pas l'indépendance économique, la base solide sur laquelle elles pourraient asseoir leur liberté politique leur manquera. Une grande partie de ce qui se passe en Afrique, en Asie et en Amérique latine aujourd'hui — et dont certains aspects critiques peuvent surprendre beaucoup d'entre nous — représente en fait des manifestations de cette poussée vers la libération économique. Les nouveaux peuples indépendants sont convaincus que la véritable liberté consiste à atteindre pour leurs fils un niveau de vie plus élevé. Les nouveaux peuples indépendants — je dois le dire franchement — hâtent le pas sur la voie du développement économique et estiment qu'ils ne peuvent se permettre de perdre du temps après une longue période de retard.” [*Ibid.*, par. 173 à 175.]

9. Dans ce discours que nous, Algériens, qui étions aux portes des Nations Unies, avons écouté en cette enceinte, il poursuivait:

“Nous croyons aussi que la suprématie des Nations Unies signifie la suprématie des principes et le triomphe du droit et de la justice sur les rêves de conquête et de domination. Nous croyons que l'esprit de paix fondée sur la justice fournit à notre pays l'atmosphère la plus favorable pour faire avancer son développement et pour ouvrir la voie à la réalisation de son espoir de reconstruire notre société sur une base nouvelle. Vous savez tous qu'un courant de révolution nationale balaie aujourd'hui notre pays; or, en fait, la République arabe unie, notre pays, est en train de vivre trois révolutions parallèles.

“En premier lieu, il y a une révolution politique qui s'est fait sentir par la résistance à l'impérialisme dans ses diverses étapes, depuis l'époque où cet impérialisme se

manifestait ouvertement sous la forme de forces d'occupation jusqu'à l'époque où il s'abritait derrière des pactes militaires dans lesquels nous n'avons vu rien d'autre qu'une tentative pour nous assujettir à la politique des zones d'influence.

“En second lieu, il y a une révolution sociale qui s'est manifestée par la résistance à la féodalité et aux monopoles; dans sa grande entreprise visant à accroître la production pour élever le niveau de vie et fournir des possibilités égales à tous les citoyens (et pour mener à bien cette entreprise, un plan décennal devant permettre de doubler le revenu national est entré en application dans les deux régions de la République arabe unie), cette révolution ne constitue qu'un aspect de cet effort inlassable et de la volonté de notre peuple de construire le pays.

“En troisième lieu, il y a une révolution arabe qui a trouvé son expression dans la résistance aux dissensions artificielles et aux obstacles d'ordre matériel et moral élevés par ceux qui essayaient de gouverner notre pays selon la méthode machiavélique bien connue qui consiste à diviser pour régner. Nous déclarons que nous croyons en l'unité de notre nation. La nation arabe a toujours été caractérisée par l'unité de sa langue, et l'unité de langue est l'unité de pensée. La nation arabe a toujours été caractérisée par l'unité de son histoire, et l'unité d'histoire est l'unité de conscience. Nous ne saurions trouver d'autre fondement du nationalisme, plus fort et plus stable. Ce n'est pas par pur hasard que les nations arabes qui ont obtenu leur indépendance ont stipulé, dans la Constitution qui a couronné cette indépendance, que leurs peuples font partie de la nation arabe. En outre, ce n'est pas par simple réaction émotive que les peuples arabes sont sincèrement convaincus que toute agression contre l'un d'eux est une agression contre tous et qu'aucune épreuve ne peut menacer la nation arabe sans qu'elle se masse en un front unique pour y faire face. La naissance de la République arabe unie est le symbole le plus éclatant de la foi des peuples arabes dans le nationalisme arabe et dans l'unité arabe.

“Nous sommes convaincus que notre voie vers cette unité, en laquelle nous avons foi, est celle d'un développement conscient fondé sur l'appel à la paix et reposant sur l'établissement d'exemples par un travail positif et créateur.” [*Ibid.*, par. 184 à 188.]

10. L'Algérie participera à la session commémorative du vingt-cinquième anniversaire de notre organisation et, à cette occasion, apportera sa contribution à la réflexion nécessaire sur le bilan d'un quart de siècle d'activité, sur nos responsabilités face à une situation internationale des plus dramatiques et des plus dangereuses et sur la nécessité de rassembler nos énergies pour restituer à l'Organisation des Nations Unies sa véritable dimension et son autorité morale. Aussi cette intervention se limitera-t-elle aux questions les plus urgentes et les plus fondamentales de l'heure.

11. Au cours de la dernière discussion générale [1784ème séance], l'Algérie a souligné que le monde fait face au problème de l'hégémonie mondiale, qui trouve son expression brutale et meurtrière dans les continents les moins développés où l'impérialisme — l'impérialisme américain en

particulier — s'attaque aux peuples, aux mouvements révolutionnaires et aux idéologies émancipatrices. Le tiers monde est l'objet des convoitises impérialistes et ce sont ses enfants qui tombent sous les balles des agresseurs, qui sont les mêmes au Viet-Nam, en Palestine, en Afrique et en Amérique latine.

12. L'indépendance des peuples, leur développement économique et leur progrès social mettent automatiquement en cause les intérêts impérialistes, colonialistes et néo-colonialistes. C'est pour préserver ses intérêts menacés que l'impérialisme accentue son agression contre les peuples, les mouvements de libération nationale et les sociétés progressistes. La prise de conscience de cette menace qui pèse sur le tiers monde et certains compromis entre grandes puissances ont provoqué la naissance et le renforcement du non-alignement et expliquent le succès du sommet de Lusaka¹.

13. Nous devons certes enregistrer l'atténuation de la tension entre les grandes puissances et les progrès réalisés dans la recherche de solutions des problèmes européens, mais nous sommes obligés de constater que cette détente entre grandes puissances, entre pays développés, est mise à profit par les impérialistes engagés dans des guerres d'extermination en Indochine, au Moyen-Orient et en Afrique.

14. La “coexistence pacifique”, dans sa conception actuelle, n'a pas mis fin à la course aux armements, n'a pas provoqué d'évolution chez les pays développés quant à leurs rapports économiques avec le tiers monde, ni mis un terme à l'agression et à l'exploitation impérialistes. Cette conception de la “coexistence pacifique” assure donc la paix aux grands et permet la guerre faite aux petits.

15. La meilleure façon de réaliser la paix est de combattre ceux qui la menacent, c'est-à-dire les agresseurs. C'est en créant un front uni des peuples contre toutes les formes d'hégémonie, contre les dominations, toutes les exploitations que nous parviendrons à créer les conditions de véritable paix et de véritable sécurité pouvant permettre le libre développement économique et le progrès social des nations. Cette lutte est menée par les peuples de Palestine et du Viet-Nam depuis plus de 20 ans. Cette lutte est également celle des peuples d'Afrique du Sud, de Rhodésie, de Namibie, de Guinée (Bissau), d'Angola et du Mozambique. L'Algérie est inconditionnellement aux côtés de ces peuples. Elle continuera à leur apporter son soutien moral et matériel. C'est en renforçant la lutte des mouvements de libération nationale, partout dans le monde, que l'on œuvre réellement pour la paix, la justice et la sécurité internationales.

16. Le peuple palestinien a pris en main sa destinée. Plus de 20 ans d'agressions conjuguées des forces impérialistes ne sont pas parvenues à éliminer le fait national palestinien, qui est le facteur dominant de la situation au Moyen-Orient. Ce peuple existe et combat, mais notre organisation continue d'ignorer son existence et son combat. Il est aujourd'hui à l'avant-garde des luttes de libération et c'est pourquoi l'impérialisme a déchaîné toutes ses forces contre lui. Les initiateurs de ce que l'on a appelé le “plan

¹Troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à Lusaka (Zambie) du 8 au 10 septembre 1970.

Rogers" avaient pour objectif principal la liquidation de la résistance palestinienne. L'impérialisme américano-sioniste a trouvé, en Jordanie, des forces réactionnaires pour exécuter une sale et criminelle besogne: le massacre de dizaines de milliers de Palestiniens, de vieillards, de femmes et d'enfants. Ces massacres ont été perpétrés sous le couvert des parapluies militaires de Washington et de Tel-Aviv, et avec une participation logistique importante des Etats-Unis d'Amérique. Jamais la conjonction et la coordination des impérialistes, des sionistes et des réactionnaires arabes n'a été aussi nette et aussi flagrante que lors des récents événements sanglants en Jordanie.

17. La révolution algérienne, fidèle à ses principes et à ses options fondamentales, n'a jamais cessé d'être solidaire avec toutes les causes de liberté partout dans le monde. Elle se tient inconditionnellement aux côtés du peuple palestinien tout comme elle soutient tous les peuples arabes qui luttent contre l'agresseur et l'occupant sioniste.

18. Le problème de la liquidation des séquelles de l'agression israélienne de juin 1967 est intimement lié à celui du rétablissement du peuple palestinien dans ses droits légitimes, principalement son droit à l'autodétermination et à l'intégrité territoriale.

19. L'interventionnisme américain au Moyen-Orient et en Méditerranée a commencé par l'implantation en Palestine, par la force et la terreur, d'une colonie européenne de peuplement, constituant une base et un relais au carrefour de trois continents, dans le but de contrôler les richesses naturelles de la région et de combattre le mouvement d'émancipation des peuples arabes. Israël et la VIème Flotte ont une mission identique, celle de subjuguer, de dominer et d'exploiter les peuples arabes.

20. La menace impérialo-sioniste et son alliance avec les réactionnaires arabes en Jordanie ont renforcé l'unité de la nation arabe, raffermi sa volonté de lutte et développé ses capacités de résistance.

21. Au Viet-Nam, l'agresseur américain et ses valets continuent à être mis en échec par le valeureux peuple vietnamien. L'extension de l'agression américaine au Cambodge n'a fait que renforcer le front uni des peuples d'Indochine. L'Algérie est aux côtés de ces peuples; elle a reconnu le gouvernement d'union nationale présidé par le prince Norodom Sihanouk, et considère ce gouvernement comme seul représentant du peuple khmer.

22. La combativité du peuple vietnamien a amené l'agresseur à la table de négociation, mais les interminables pourparlers de Paris font ressortir le manque de bonne foi des agresseurs américains. Le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud, Mme Nguyen Thi Binh, a soumis, le 17 septembre dernier, une "initiative en vue de faire progresser la Conférence de Paris". Ce programme en huit points est une contribution sérieuse, concrète et réaliste pour une solution pacifique du problème du Viet-Nam du Sud.

23. Le refus du Gouvernement américain de tenir compte des dernières propositions des représentants du Viet-Nam du Sud indique que les impérialistes n'ont pas renoncé à

leur politique d'agression contre les peuples. Mais le peuple vietnamien et tous les peuples d'Indochine disposent de forces suffisantes pour faire reculer l'agresseur et imposer la paix, l'indépendance et l'unité dans cette région du monde.

24. Toujours en Asie, le peuple coréen demeure unanime dans sa volonté d'indépendance, d'unification territoriale et de progrès. Il porte le drapeau du droit des peuples à l'autodétermination, au progrès social et au développement économique. Nous devons l'aider dans sa lutte et exiger le retrait des troupes étrangères du territoire coréen, troupes américaines placées sous le drapeau des Nations Unies.

25. L'Afrique continue d'être, par ses richesses naturelles et ses potentialités économiques énormes, un terrain d'élection de l'impérialisme, du colonialisme et du néo-colonialisme, et leur expression la plus hideuse, le racisme, l'*apartheid*.

26. Le fait que certaines grandes puissances continuent à apporter leur aide en armements aux colonialistes et aux racistes, et à développer leurs échanges économiques avec eux — et ce, malgré les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale — ne changera rien au cours de l'histoire africaine. Cette histoire est en train d'être forgée par les mains des combattants des mouvements de libération nationale. Les peuples soumis au colonialisme et victimes du racisme ont pris le fusil, et le fusil est la dignité d'aujourd'hui et la liberté de demain.

27. La question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies est l'une de celles qui décideront de l'avenir de notre organisation.

28. Depuis notre admission à l'Organisation des Nations Unies, nous n'avons cessé de dénoncer la politique discriminatoire, hostile et provocatrice menée par certains gouvernements à l'égard du peuple chinois et de son gouvernement légitime. Cette politique a pour objectif principal d'isoler la plus grande nation du monde, nation aux acquis révolutionnaires énormes et dont les potentialités économiques, politiques et sociales constituent un apport essentiel dans la lutte des peuples contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme.

29. Cette politique de mise en quarantaine du peuple chinois et de son gouvernement légitime a complètement échoué. Les rapports fraternels qui existent entre la République populaire de Chine et les mouvements de libération nationale en Afrique, en Asie et en Amérique latine, sont un exemple de solidarité dans la lutte commune. Les rapports diplomatiques, économiques et culturels de la République populaire de Chine avec un nombre de plus en plus grand d'Etats constituant, eux aussi, la preuve que la politique de mise en quarantaine n'a pas réussi. L'influence de plus en plus grande dans le monde de la pensée révolutionnaire qui anime le peuple chinois démontre le caractère illusoire, naïf et futile de la politique des gouvernements qui pensent pouvoir isoler la révolution chinoise pour, ensuite, l'étouffer.

30. Ce que nous venons de dire démontre qu'il serait ridicule de penser que le peuple chinois a besoin des Nations Unies pour progresser dans sa lutte. Bien au

contraire, ce sont les Nations Unies qui ont besoin de la présence de la République populaire de Chine si elles veulent survivre. Pour pouvoir survivre, notre Organisation doit faire correspondre ses actes avec les principes inscrits dans la Charte et refléter les réalités internationales.

31. Le Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, constitué par l'Assemblée générale il y a deux ans, est sur le point d'achever ses travaux et nous devons lui rendre hommage pour le travail considérable qui a été effectué. Néanmoins, on ne saurait cacher le fait que l'accord international qui se réalise sur la stratégie du développement est loin de répondre à l'attente des peuples et des nations les moins favorisés. Les lenteurs des réalisations entreprises par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour la mise sur pied d'accords relatifs aux produits de base, les nécessités de la réorganisation des échanges internationaux, la portion congrue laissée aux pays en voie de développement dans le cadre de la création de nouvelles disponibilités monétaires, ne font que souligner avec plus d'acuité l'insuffisance des engagements des puissances les plus développées.

32. L'Algérie est résolument tournée vers une politique de développement fondée principalement sur ses propres ressources et ses propres moyens, sur la préservation de son indépendance économique dans l'harmonisation de ses actions avec ses voisins du Maghreb et d'Afrique, et le développement de la coopération économique et technique. Notre planification économique, exprimée par notre plan quadriennal en cours d'exécution, s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement définie par la Charte d'Alger² et par la Déclaration de Lusaka.

33. Notre discussion générale, qui arrive à sa fin, a été marquée par de nombreuses références au problème de la sécurité des transports aériens, et l'occasion de jugements et d'appréciations qui méritent un commentaire. Nous aurions voulu que notre assemblée se préoccupe surtout des infractions aux lois et conventions internationales qui sont le fait d'autorités qui ont signé ces conventions et se réclament de la qualité de Membres de notre organisation. La meilleure des contributions à un débat sérieux sur la question de la sécurité des transports aériens aurait été la condamnation des autorités de Tel-Aviv responsables du kidnapping de deux ressortissants algériens le 14 août dernier.

34. Le sombre tableau de la situation internationale que nous venons de décrire ne doit pas nous faire oublier les raisons d'espérer un avenir meilleur pour la communauté internationale. L'une des raisons d'espérer se retrouve dans les résultats du Congrès mondial de la jeunesse³ organisé ici, l'été dernier, sous les auspices de notre organisation. Les textes issus de ce congrès indiquent dans quelle direction va le monde: la bonne direction.

35. M. CAMARA (Guinée): La délégation de la République de Guinée à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, au moment où la communauté internationale se prépare à

célébrer son vingt-cinquième anniversaire, s'associe à toutes celles qui l'ont précédée pour apporter sa totale contribution à la discussion générale qui doit prendre fin aujourd'hui. Nous le faisons avec d'autant plus de foi, de conviction et d'optimisme que la date du 2 octobre correspond à l'anniversaire de notre accession à la souveraineté.

36. En dépit de tous les efforts déployés pour promouvoir la paix, le progrès et la justice, l'année 1970 qui s'achève présente à nos yeux un tableau sombre et peu encourageant, marqué par le fossé toujours croissant qui sépare les pays industrialisés des pays en voie de développement, par la persistance de l'oppression coloniale, de l'injustice, des agressions impérialistes, qui semblent être le lot des peuples opprimés du tiers monde.

37. En Afrique, l'*apartheid*, qui est un crime contre l'humanité et une négation des droits élémentaires de l'homme, demeure encore le seul système de gouvernement de la minorité blanche, fasciste et raciste de l'Afrique du Sud. Le soutien que certaines grandes puissances accordent au régime de Pretoria confirme que l'*apartheid*, unanimement condamné par les Nations Unies, reste encore puissant, en fait, malgré les apaisements verbaux et les déclarations d'intention des uns et des autres.

38. Nous constatons toujours avec amertume que des millions d'Africains gémissent encore sous le poids exécrable du racisme le plus barbare et le plus inhumain qui puisse exister. Il va de soi que ce système de gouvernement constitue une réelle menace à la paix et à la sécurité internationales. La dictature des racistes blancs de l'Afrique du Sud a été étendue à la Namibie, territoire sous tutelle de l'Organisation des Nations Unies, malgré la résolution 2145 (XXI) de l'Assemblée générale et la résolution 269 (1969) du Conseil de sécurité, mettant fin toutes deux au Mandat de l'Afrique du Sud sur ce territoire africain.

39. La Cour internationale de Justice, saisie du problème, n'a jusqu'ici donné aucune solution satisfaisante à cette révoltante situation.

M. Benites (Equateur), vice-président, prend la présidence.

40. Devant le refus persistant du régime de Pretoria d'appliquer les résolutions pertinentes des instances de notre organisation, celle-ci se doit de prendre toutes ses responsabilités pour faire entendre raison au Gouvernement de Pretoria par l'application pure et simple de la Charte.

41. La proclamation unilatérale d'une pseudo-indépendance par la minorité blanche en Rhodésie étend et maintient à coup sûr une menace permanente pour la paix et la sécurité. Le recours à la force et à la violence pour étouffer les mouvements de libération sont sans doute une source permanente de tension qui règne dans cette partie de l'Afrique. Cette flagrante négation de la justice est un défi lancé à la communauté internationale et singulièrement aux peuples africains.

42. La puissance responsable de cet état de choses est sans conteste le Royaume-Uni. Nous persistons à croire que seule l'utilisation de la force peut mettre fin à cette injustice.

²Charte adoptée le 24 octobre 1967 par la Réunion ministérielle du Groupe des 77 pays en voie de développement.

³Congrès réuni du 9 au 17 juillet 1970.

43. Il est facile de constater la coalition du régime raciste, fasciste de l'Afrique du Sud et de la minorité réactionnaire blanche de Rhodésie avec les esclavagistes de Lisbonne, qui constitue une menace réelle à la paix et à la sécurité internationales.

44. Sur un autre plan, la course aux armements et les préparatifs de guerre des régimes colonialistes et racistes menacent la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale des Etats africains et mettent en péril les droits des peuples de l'Afrique, droits explicitement reconnus par la Charte des Nations Unies.

45. Nous dénonçons toute aide, économique, militaire ou de quelque autre nature que ce soit, apportée aux régimes racistes et colonialistes. Que ces aides prennent la forme d'investissements, de fourniture d'armes ou d'installation d'usines sur leur territoire, tout cela constitue une politique destinée à soutenir les oppresseurs et à perpétuer l'oppression.

46. C'est ici l'occasion, pour notre délégation, d'élever une protestation énergique contre la vente d'armes à l'Afrique du Sud par certains Etats Membres, en particulier certains membres du Conseil de sécurité, qui se dérobent ainsi aux obligations internationales que leur impose la Charte.

47. La septième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Addis-Abéba en septembre 1970, a, à cet effet, déploré l'attitude des pays de l'OTAN qui continuent de vendre des armes à l'Afrique du Sud et à lui apporter une aide financière, lui permettant ainsi de poursuivre sa politique de répression contre les innocentes populations africaines par l'aggravation de la politique d'*apartheid*.

48. La paix, la sécurité, la justice et le progrès sont indivisibles. La paix, telle que nous la concevons, ne saurait exister tant que subsisteront des foyers de guerre, si localisés soient-ils.

49. Certains conçoivent la paix comme un équilibre des forces entre les grandes puissances. Cette paix-là n'est pas la paix. La paix avec la persistance du régime d'exploitation et d'oppression des peuples n'est pas non plus la paix et, comme l'a écrit le président Ahmed Sékou Touré,

“La paix ne constitue pas un épisode entre deux guerres; elle n'est pas davantage le produit d'un compromis entre des intérêts divergents. Elle doit être, avant tout, le résultat de la liquidation des causes fondamentales de l'insécurité dans le monde. A ce titre, elle ne saurait concerner les seules grandes puissances, mais elle doit requérir, au contraire, la participation active et consciente de tous les peuples dans le combat qu'il convient de mener, non en fonction de la dangereuse stratégie de l'équilibre des forces, mais bien selon les intérêts réels de l'ensemble des peuples. La République de Guinée appuie sans réserve toutes les décisions pouvant intervenir en faveur d'une réduction de la tension internationale. Elle entend de même s'opposer résolument à toutes les tentatives d'établissement d'un *statu quo* qui maintiendrait les différenciations inadmissibles, les discriminations et inégalités injustes existant

dans les conditions de vie des peuples et dans les rapports établis entre les nations.”

50. Or, il existe, depuis 25 ans, des foyers de guerre de par le monde. Le vaillant et courageux peuple du Viet-Nam, depuis 25 ans, est l'objet d'agressions des puissances impérialistes. Le peuple laotien, et maintenant malheureusement aussi le peuple cambodgien, sont également les victimes d'agressions extérieures et d'ingérences flagrantes dans leurs affaires intérieures. Ces peuples luttent les armes à la main pour sauvegarder leur liberté et leur souveraineté et rétablir leur unité. Les régimes fantoches, installés ça et là par l'impérialisme, ne sauraient venir à bout de la volonté de ces peuples, et quels que soient les tonnes de bombes et d'obus, les canons et autres armes de destruction massive utilisés contre eux.

51. Les peuples d'Asie, comme les peuples d'Afrique, ont toujours souffert de l'injustice et de l'arbitraire. Le vaillant et courageux peuple de Corée divisé depuis 20 ans n'aspire qu'à son unité nationale, du nord au sud. Et c'est ici le lieu de rappeler que la République populaire démocratique de Corée a maintes fois exprimé son désir de participer aux travaux de l'ONU, en tant qu'Etat souverain, et, de ce fait, d'adhérer pleinement à la Charte de notre organisation. La division du peuple coréen et le maintien de troupes étrangères sur son sol, sous le couvert de l'ONU, constituent une violation flagrante de la Charte elle-même.

52. S'agissant du Moyen-Orient — et nous en parlons avec tristesse et angoisse après la disparition prématurée et combien inattendue du grand leader arabe, le regretté président Gamal Abdel Nasser — l'état de guerre persiste toujours et l'occupation militaire par Israël de territoires arabes demeure un fait douloureux et angoissant. Les résolutions du Conseil de sécurité, notamment celle du 22 novembre 1967 [242 (1967)] sont restées lettre morte. Si certains plans et certains offices ont pu susciter une lueur d'espoir, celle-ci s'est très vite estompée par l'ajournement *sine die* de la mission Jarring. Nous restons, quant à nous, convaincus que la paix au Moyen-Orient ne saurait se faire que par la participation active et effective de toutes les parties en cause, et notamment les Palestiniens. La paix ne saurait être rétablie dans cette partie du monde sans évacuation totale et inconditionnelle des territoires occupés par la force.

53. L'entêtement avec lequel le Gouvernement portugais continue à considérer les territoires africains encore sous sa domination comme un prolongement de son territoire national constitue une aberration, un anachronisme auquel il importe de mettre immédiatement fin. En Angola, au Mozambique, en Guinée (Bissau), le gouvernement fasciste et esclavagiste de Lisbonne, soutenu par les puissances de l'OTAN, usant d'armes chimiques telles que le napalm, les gaz toxiques, les défoliants, extermine systématiquement les combattants de la liberté et les innocentes populations africaines. Assuré de l'appui de ses protecteurs de l'OTAN et convaincu de l'inefficacité dans laquelle se trouve placée l'Organisation des Nations Unies, le Portugal viole délibérément la Charte et les résolutions de l'Organisation internationale. C'est ainsi que les pays africains tels que la République de Guinée ont, à maintes reprises, saisi l'ONU des violations de leur territoire national, de leur espace

aérien et de leurs eaux territoriales par les forces portugaises.

54. Nous portons ici, à l'attention de l'opinion internationale, les préparatifs qui sont actuellement en cours sur le plan militaire et sur le plan psychologique, en Guinée (Bissau), contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Guinée. Ces préparatifs, qui se déroulent dans des camps d'entraînement spéciaux en Guinée (Bissau), comportent la formation de militaires africains apatrides à la solde de l'impérialisme et de mercenaires blancs, en vue d'envahir le territoire national guinéen.

55. Tous ces plans diaboliques, machiavéliques, ourdis par l'impérialisme et qui visent à freiner et à mettre en cause le développement économique et social de la Guinée seront voués à l'échec. Nous le répétons, les violations de notre espace aérien par les avions militaires portugais sont chose courante. Les dernières en date ont eu lieu le samedi 19 septembre 1970 à 16 h 15 G.M.T., sur les régions administratives de Boké, en Basse-Guinée, de Labé, en Moyenne-Guinée le long du fleuve Komba.

56. Nous ne saurions passer sous silence le maintien de bases militaires en Afrique et l'existence, sur notre continent, d'enclaves sous domination étrangère. Notre délégation condamne la présence des bases et la survivance de ces enclaves. Le désarmement, s'il doit être un problème préoccupant, ne saurait être effectif que s'il concerne toute l'humanité dans son aspiration réelle à la paix. Le désarmement donc ne concerne pas seulement les grandes puissances, mais toute l'humanité et on ne saurait parler de désarmement effectif tant que subsisteront des foyers de guerre, la division arbitraire et artificielle des Etats, et aussi longtemps qu'une grande puissance comme la Chine populaire sera absente des instances où l'on discute de ce problème.

57. L'ostracisme que les Etats-Unis d'Amérique manifestent à l'égard de la République populaire de Chine doit prendre fin. On ne saurait, en effet, tenir plus longtemps celle-ci en dehors des Nations Unies sans porter une atteinte grave à l'esprit d'universalité de notre organisation. La République populaire de Chine, forte de 750 millions d'habitants, soit un quart de l'humanité, a accompli, chacun le sait, des progrès considérables dans tous les domaines et est devenue, par le courage de son vaillant peuple et de ses savants, une puissance atomique indéniable.

58. Dans le domaine de l'exploration de l'espace extratmosphérique, la République populaire de Chine s'inscrit désormais victorieusement parmi les grandes puissances.

59. Le Gouvernement et le peuple de la République de Guinée, fidèles à leurs idéaux de paix et de justice, demandent et exigent le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies par l'expulsion de la clique des fantoches de Formose. La République populaire de Chine est un pays pacifique qui entretient de fructueuses et amicales relations dans les domaines diplomatique, économique et culturel avec la République de Guinée.

60. Les problèmes économiques constituent certes une préoccupation majeure pour un réel équilibre dans le

monde. La première Décennie des Nations Unies pour le développement, qui a été un échec, doit céder la place à la deuxième Décennie. Les différents plans de développement, même s'ils sont techniquement bien conçus, ne sauraient avoir de résultats positifs que si l'on parvient à éviter les errements du passé et si l'on tient compte de la volonté clairement exprimée des pays du tiers monde.

61. Il faut, pensons-nous, une solidarité internationale effective sur le plan de la conception et de la réalisation de la politique de l'aide. Cette aide au développement des pays en voie de développement ne doit être considérée ni comme une mendicité, ni comme devant servir à des fins de propagande et de subversion dans ces pays. Le danger pour le tiers monde d'un déséquilibre créé par le biais de l'assistance technique et financière n'est pas un vain mot.

62. La coopération internationale doit être désintéressée. Elle doit respecter les institutions politiques, économiques, sociales et culturelles des pays bénéficiaires de l'aide pour éviter le retour à des formes camouflées de colonisation, c'est-à-dire le néo-colonialisme.

63. Nous voudrions ici rendre un sincère hommage à notre secrétaire général, U Thant, pour sa grande contribution à la réalisation des objectifs de l'ONU.

64. Il y a 25 ans, au nom d'une humanité consciente, les peuples du monde signaient, dans l'historique ville de San Francisco, la Charte des Nations Unies et s'engageaient par là même "à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, avait infligé à l'humanité d'indicibles souffrances; à proclamer à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine... dans l'égalité des nations, grandes et petites; à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international; à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande". Jamais acte d'homme n'a soulevé autant d'espairs, de confiance et de foi en l'avenir des peuples.

65. Vingt-cinq ans se sont écoulés entre 1945 et 1970, 25 ans de réflexion, d'action et d'expérience, 25 ans d'efforts couronnés de victoires, certes, mais aussi et surtout d'échecs, de déceptions et de dures amertumes.

66. Aussi, de l'avis de la délégation de la République de Guinée, la présente session devrait être l'occasion pour l'Organisation internationale de procéder à une autocritique rigoureuse de son action passée, aux fins de créer les conditions optimales d'efficacité de son action pour la satisfaction des profondes et légitimes aspirations des peuples à la liberté, à la justice, à la paix, au progrès démocratique et social.

67. Si nous pouvons, d'une part, nous féliciter, dans une certaine mesure, du bilan des activités des institutions spécialisées des Nations Unies et, d'autre part, des résultats partiels de la décolonisation, force nous est de constater cependant que l'ingérence étrangère, la domination coloniale, les menées impérialistes contre la souveraineté des peuples au Moyen-Orient, en Asie, en Afrique et en Amérique latine, le désarmement, la question d'une loyale

et sincère coopération internationale, et l'universalité de l'Organisation, constituent aujourd'hui encore les préoccupations majeures de l'humanité.

68. En effet, si l'Organisation des Nations Unies n'est pas restée toujours inactive face aux permanentes et flagrantes violations des dispositions de la Charte, elle a toujours été réduite à l'impuissance et à l'inaction par le comportement des grandes puissances qui, soucieuses d'établir un factice équilibre des forces entre elles, se saisissent arbitrairement des problèmes mondiaux qu'elles règlent à leur convenance et en fonction de leurs intérêts exclusifs, ce qui, naturellement, nous éloigne du principe de l'égalité de toutes les nations, grandes ou petites.

69. Mais, malgré ses insuffisances, l'Organisation des Nations Unies s'avère indispensable pour le maintien d'un certain équilibre nécessaire à la survie de l'humanité. Il importe donc de combler ces lacunes et les insuffisances que comporte l'Organisation.

70. Nous fondant sur une expérience de 25 années de l'Organisation, nous voudrions, avant de clore notre intervention, formuler quelques suggestions.

71. La Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux doit, à notre avis, être réaffirmée afin que la décolonisation devienne réellement et définitivement effective.

72. Les puissances coloniales doivent être enfin ramenées à la raison par notre solidarité consciente et efficiente envers les combattants de la liberté. Si l'Afrique, par le Manifeste de Lusaka⁴, a recommandé le dialogue avec les grandes puissances, les puissances coloniales, il apparaît clairement que cet appel n'a pas reçu l'écho qu'il mérite.

73. L'Afrique considère comme une complicité de fait toute aide directe ou indirecte, matérielle ou politique, apportée aux racistes et fascistes de Pretoria, au régime minoritaire de Rhodésie, au régime esclavagiste de Lisbonne.

74. L'aide financière apportée au Portugal en vue de la construction du barrage de Cabora Bassa constitue une aide directe au régime minoritaire fasciste et réactionnaire que représente la minorité blanche en Afrique du Sud.

75. S'agissant du problème particulier et spécifique du régime du fond des mers, nous pensons qu'aujourd'hui, plus que par le passé, la souveraineté nationale d'un Etat Membre doit embrasser un domaine plus étendu. Il est notoire, et le droit positif international le sanctionne, que la souveraineté d'un Etat s'applique à l'aire territoriale et à l'espace aérien, tous délimités par les frontières de droit ou de fait de l'Etat considéré. La constatation et la protection juridique de ce statut est d'une extrême importance politique et stratégique pour la communauté internationale. Toutes les rencontres internationales, de quelque nature qu'elles soient, insistent sur la nécessité du respect du principe sacré de la souveraineté nationale de l'Etat.

76. Mais, quand on jette un coup d'œil sur la carte politique du monde, on se rend compte qu'un Etat ne

confine pas toujours à un autre avec des frontières naturelles, de fait ou de droit. Il y a des Etats riverains des mers et des océans. Et l'on ne saurait arrêter leurs frontières au point d'incidence entre la terre ferme et la mer. Délimiter la zone des eaux territoriales sur laquelle s'exercerait pleinement et sans obstruction la souveraineté des Etats demeure une préoccupation des plus impérieuses des Etats et de la communauté internationale.

77. En tout état de cause, la République de Guinée n'entend, pour le moment, apporter aucune modification aux dispositions déjà prises par elle pour la garantie de sa sécurité et de sa souveraineté.

78. Nous sommes convaincus de la nécessité d'une refonte de la Charte des Nations Unies. Cette nécessité est d'autant plus impérieuse que notre organisation, qui comptait 52 Etats lors de sa création en compte aujourd'hui 126, dont les trois quarts sont du tiers monde.

79. En effet, l'ONU, conçue comme une institution au service de l'humanité, doit nécessairement tenir compte de l'évolution économique, politique et sociale de cette même humanité et ne doit pas demeurer une institution figée et sclérosée dans un monde en perpétuelle mutation.

80. L'Organisation des Nations Unies doit s'adapter, premièrement, par la refonte de sa Charte, deuxièmement, par l'abolition des privilèges reconnus à certains Etats Membres, troisièmement, par l'élargissement du Conseil de sécurité, quatrièmement, par l'application effective du principe de l'universalité au sein de l'ONU.

81. C'est en tenant compte de tous ces principes que la délégation de la République de Guinée, fidèle à ses options politiques fondamentales, à ses idéaux de liberté vraie, de paix, de justice, de progrès démocratique et social, apportera sa contribution pleine et entière aux travaux de la présente session.

82. La délégation de la République de Guinée est convaincue que l'élection de M. Hambro à la présidence de cette importante session est un gage certain de succès pour nos travaux. La politique de son pays, la Norvège, d'essence neutraliste et sans passé colonial, son éminente personnalité et sa longue expérience des problèmes internationaux, constituent également de sûrs garants du succès de la présente session.

83. M. DRISS (Tunisie): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole alors que vous présidez notre réunion et je vous saurais gré de transmettre à M. Hambro ces paroles que je voulais lui adresser:

"Monsieur le Président, il m'est agréable de remettre à cette assemblée, en des mains plus jeunes et plus fortes, le flambeau qu'elles lèveront plus haut que nous, afin qu'il éclaire la voie vers une plus grande liberté pour les hommes et les nations."

Ainsi s'exprimait, le 8 avril 1946, M. Hambro père, à la clôture de la session de l'Assemblée de la Société des Nations, la dernière réunion de cet organisme auquel a succédé l'Organisation.

⁴Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

84. Il échoit aujourd'hui à notre président, digne fils d'un illustre serviteur de l'humanité, de porter ce flambeau à un tournant historique de la vie des Nations Unies. En ce vingt-cinquième anniversaire, il convient de nous élever, par nos pensées et nos actes, au niveau de l'histoire. L'élection de M. Hambro à la présidence de l'Assemblée, en cette année historique, est un symbole et un réconfort. Est-il nécessaire de rendre hommage à ses qualités de diplomate choisi par l'histoire pour diriger nos débats?

85. Les peuples que nous représentons attendent de nous des décisions positives qui consolident la paix et la sécurité internationales et permettent à l'espoir d'éclairer nos routes partout dans le monde. Car, partout dans le monde, en raison du pouvoir des techniques modernes, les problèmes et leurs répercussions risquent d'assombrir nos horizons. Le monde, le monde tel qu'il est aujourd'hui, est soumis aux calamités des conflits divers, de la misère et de l'injustice. Où trouver, dans ces conditions, les hautes valeurs et les principes moraux dont nous avons besoin pour persévérer, pour préserver la civilisation humaine de l'effondrement et faire en sorte que le progrès scientifique, technique et culturel soit une source de bonheur pour les hommes? Notre égoïsme individuel et collectif, hélas, tend souvent à être le seul mobile de nos actions, alors que la paix ne peut se concevoir que comme conquête sur nos instincts, la justice comme recherche continuelle de l'équité et le progrès comme un effort de tout instant.

86. Qu'il fut agréable d'entendre le Président dire, dans son discours inaugural du 15 septembre 1970:

“[Le principe] de la souveraineté nationale a été un instrument de libération des peuples et reste, dans l'esprit de beaucoup, la garantie ultime de la sauvegarde de l'identité nationale et du maintien d'une diversité culturelle à laquelle nous tenons. Mais, devant les problèmes de l'avenir, problèmes qui englobent et dépassent le domaine des conflits politiques, il faut apprendre à coopérer d'une manière nouvelle en vue de parvenir à des solutions concertées.” [1839ème séance, par. 51.]

Et le Président disait également dans son discours inaugural: “Le monde est en effet devenu plus petit et les hommes plus interdépendants.” [Ibid., par. 50.]

87. Il convient donc de créer, dans ce monde qui se rétrécit, les conditions nécessaires pour qu'ensemble nous puissions vivre et prospérer. Est-ce là un rêve? Mais que de rêves ont été réalisés! Et d'ailleurs l'humanité n'a-t-elle pas besoin de beaux rêves pour se dépasser constamment elle-même et tendre vers plus de paix, plus de justice, plus de progrès?

88. Dans l'accomplissement de notre tâche, il nous faut concentrer notre attention sur les questions difficiles, celles qui, par leurs effets et les horizons qu'elles ouvrent, si elles sont résolues, sur la paix, la justice et le progrès — signes sous lesquels sont placés nos travaux cette année — ont un caractère prioritaire. Un certain nombre de sujets sont inscrits à l'ordre du jour de notre session, les uns très importants, tels que la paix et l'avenir de notre planète, les autres rituels, revenant en discussion depuis de nombreuses années, à chaque session, sans recevoir de solution. Nos assistants et nous-mêmes essayons d'examiner ces questions,

mais les documents s'entassent, la procédure se complique, la nécessité de réformer le système se fait sentir. Des voix s'élèvent en faveur de réformes à apporter tant au mécanisme et aux procédures de l'Assemblée qu'à ceux des organes annexes du système, notamment le Conseil économique et social.

89. La délégation tunisienne se fait un devoir de participer activement à toute initiative de réforme des méthodes et procédures des Nations Unies. Tout corps vivant se transforme, c'est la loi de la vie. L'initiative prise par le Canada [voir A/7992 et Corr. 1] rencontre auprès de ma délégation toute la sympathie et tout l'appui qu'elle mérite. De même, nous essayons, au sein du Conseil économique et social — aux travaux duquel nous participons activement depuis un an — de contribuer à une réforme qui s'avère urgente. Mais il importe de souligner que, si urgentes et si efficaces que soient ces réformes, elles ne pourraient que faciliter nos travaux dans l'avenir, mais non pas résoudre nos problèmes dont la solution dépend de facteurs politiques complexes. La volonté politique est à la base de tout progrès dans nos travaux. Il convient de rappeler, toutes les fois que cela s'avère nécessaire, que l'objectif de notre institution, tel qu'il est défini par la Charte, est avant tout de préserver la paix et la sécurité internationales, de protéger et de promouvoir les droits de l'homme et de favoriser le progrès économique et social de tous les peuples.

90. C'est donc à la lumière de ces objectifs qu'il convient d'établir l'ordre de priorité à accorder aux points de l'ordre du jour dont nous avons à traiter.

91. Le monde est-il meilleur aujourd'hui qu'il y a 25 ans, quand la seconde guerre mondiale touchait à sa fin? Les Nations Unies ont-elles accompli leur tâche? L'effort appréciable des institutions spécialisées a-t-il produit les résultats escomptés? Y a-t-il des signes de détente dans le monde? Le Traité germano-soviétique⁵, si opportun et si plein de promesses, l'indépendance de Bahreïn, les progrès des négociations d'Helsinki et de Vienne, la négociation Jarring, si bien reprise à un moment donné, vont-ils déboucher sur des perspectives meilleures pour la paix? Toutes ces interrogations nécessitent chacune une analyse, présentent chacune un intérêt évident. Mais, dans le souci de distinguer l'essentiel de ce qui l'est moins, il nous faut reconnaître que notre session et notre organisation ne pourront faire face qu'à un nombre limité de questions pour lesquelles la recherche d'une solution n'est pas seulement urgente, mais vitale, vitale pour les Nations Unies en tant qu'organisme et, ce qui est plus important encore, vitale pour l'humanité et son avenir.

92. Tout d'abord, un problème qui n'est pas inscrit à notre ordre du jour, mais qui risque de mettre la paix et la sécurité internationales à une dure épreuve s'il s'aggrave et si les efforts sincères qui sont déployés pour le résoudre n'aboutissent pas. Il s'agit du Viet-Nam.

93. Si l'on avait compris à temps l'intérêt d'une solution par laquelle le peuple du Viet-Nam exercerait son droit à l'autodétermination, la guerre n'aurait pas ravagé ce pays pendant des années et ne se serait sans doute pas étendue de là à toute la péninsule indochinoise, qu'elle risque aujourd'hui.

⁵Traité signé le 12 août 1970.

d'hui de dépasser pour s'étendre à toute l'Asie du Sud-Est, avec toutes les menaces que cet élargissement du champ du conflit comporte pour la paix mondiale. Or, voilà plus de cinq ans que nous vivons les derniers quarts d'heure de la guerre du Viet-Nam et rien n'indique que le peuple martyr de l'Indochine verra bientôt la fin de son calvaire.

94. Il suffit pourtant que l'on se détermine de part et d'autre, dans le cadre de la Conférence de Paris, à mettre fin au conflit pour que demain ce peuple qui a tant souffert retrouve l'espoir et la vision d'un avenir plus rassurant.

95. Plus grand est notre souci lorsqu'il s'agit du conflit du Moyen-Orient. Notre organisation est directement impliquée dans cette affaire dont les origines ne remontent pas seulement à la guerre de juin 1967, mais au moins à la résolution [181 (II)] du 29 novembre 1947 créant Israël. Les Nations Unies ont pris à ce moment-là une grande responsabilité devant l'histoire. L'on a, à l'époque, justifié cet acte par les souffrances subies par les Juifs en Europe au cours de la deuxième guerre mondiale du fait de la répression nazie et par le désir du mouvement sioniste d'assurer à la communauté juive un foyer national. M. Nahum Goldmann, l'un des chefs du mouvement sioniste, a écrit dans un article publié récemment par la revue américaine *Foreign Affairs*⁶:

“Théodore Herzl, l'auteur de *L'Etat juif* et fondateur du mouvement sioniste, a dit une fois que l'idée sioniste est très simple: elle consiste simplement à “transporter un peuple sans pays dans un pays sans peuple”. Cette formule est, comme toute simplification poussée à l'extrême, fautive dans ses deux données: une grande partie du peuple juif, après l'émancipation, était déjà un peuple avec un pays, et la Palestine, habitée depuis des siècles par les Arabes, n'était certes pas un pays sans peuple...”

96. Hélas! c'est le peuple arabe de Palestine qui est aujourd'hui sans pays et une bonne partie du peuple juif a deux pays, voire parfois deux nationalités. Les événements des dernières semaines, la lutte fratricide qui a eu lieu en Jordanie l'ont bien prouvé. Alors qu'un grand nombre de Palestiniens vivent sous la domination israélienne dans leur propre pays, une autre partie, réfugiée depuis plus de 20 ans, essaie de s'organiser pour survivre en attendant que le peuple palestinien puisse recouvrer ses droits légitimes à son pays.

97. Pour mettre fin à la lutte des deux nationalismes qui se disputent la Palestine, le nationalisme arabe et le nationalisme juif, pour promouvoir la réconciliation et l'entente, Yassir Arafat et le mouvement de libération palestinien ont proposé une solution qui pourrait être méditée: la formation d'un Etat démocratique où vivraient en égaux Arabes et Juifs comme, au Liban, musulmans et chrétiens trouvent un équilibre stable grâce à des institutions qui jouissent de l'adhésion de tous. Cette solution peut sembler de prime abord peu réaliste à ceux qui n'imaginent pas la possibilité d'une réconciliation entre Arabes et Juifs, mais elle a toutefois le mérite de permettre une discussion, pourvu que les leaders israéliens renoncent à voir dans les Palestiniens uniquement un objet de domina-

tion. Israël, se considérant comme Etat confessionnel, n'admet pas le brassage des peuples de différentes religions. Tout ce qu'il offre, en fait, pour la région, c'est une série d'agressions: la guerre de 1948, celles de 1956 et de 1967 et l'expansionnisme au détriment des pays du Moyen-Orient.

98. Le problème palestinien, qui met face à face deux nationalismes, a évolué, et il n'est devenu que plus complexe, puisque sont aujourd'hui face à face Israël et l'ensemble des pays arabes. L'élan généreux de ceux-ci pour venir en aide depuis 1948 à leurs frères palestiniens, victimes de l'agression sioniste, est non seulement dénaturé par toutes sortes de propagandes, mais il est devenu lui-même une source de problèmes pour l'ensemble des pays arabes, et notamment pour ceux dont une partie de leurs territoires se trouve occupée à la suite d'une agression armée contraire à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies, organisation qui a créé Israël et à laquelle Israël, comme tout autre Membre, et encore plus que tout autre Membre, se doit d'être fidèle — Israël qui a dépassé dès sa création les frontières qui lui ont été assignées par la résolution de 1947 sur le partage de la Palestine.

99. Aujourd'hui, alors que les troupes israéliennes occupent les hauteurs du Golan, la Cisjordanie, Jérusalem — Jérusalem qui a fait l'objet de résolutions spéciales de la part de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité — Gaza, le Sinaï, la rive est du canal de Suez et Charm El-Cheik, Israël armé jusqu'aux dents et bénéficiant d'une garantie maintes fois répétée de la part des grandes puissances, prétend que son souci majeur est d'aboutir à un traité de paix lui assurant des frontières sûres. Qui donc est la victime au Moyen-Orient? Qui donc est menacé dans ses frontières, dans sa vie, dans ses biens, dans son existence même? Est-ce Tel-Aviv, ou Ismaïlia et Suez, complètement détruites? Israël ne sait-il pas qu'à la longue il ne pourra pas survivre sans l'acceptation des pays limitrophes? La meilleure voie pour ce faire, est-ce l'agression, est-ce l'occupation, est-ce la méconnaissance des droits des Palestiniens?

100. La résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité a été acceptée par les parties comme base d'une solution équitable. Le Conseil de sécurité a certes accompli son travail le soir du 22 novembre 1967. Il a rempli techniquement sa fonction. Mais bien qu'elle reste un document utile, la résolution, fruit d'un compromis, est imprécise et témoigne de la faiblesse, voire de la subtilité des hommes. Les quatre Grands ont essayé, au cours d'une concertation longue et inachevée, d'en donner une interprétation acceptable, de dégager les éléments d'entente qui permettraient à la mission de M. Jarring de progresser. Le plan Rogers est venu ranimer cette mission qui connaît encore de grandes difficultés. Il nous faut toutefois mettre en garde toutes les parties impliquées actuellement dans la mission Jarring contre toute tentative faite pour résoudre la crise du Moyen-Orient sans tenir compte de l'élément essentiel: le destin du peuple palestinien. Toute solution qui ne tiendrait pas compte de cette donnée sera, estime mon pays, imparfaite et chargée de menaces pour l'avenir.

101. Je voudrais rappeler le discours que le Président de la République tunisienne, Habib Bourguiba, a prononcé ici même le 20 mai 1968. Parlant de la solution du problème du Moyen-Orient, il a déclaré: “De toute façon, et quelle que soit cette solution, elle ne peut être conçue qu'avec la

⁶Vol. 48, N° 3 d'avril 1970.

participation et l'adhésion du principal intéressé: le peuple palestinien." [1658ème séance, par. 15.] Le problème qui continue à se poser se complique de plus en plus. Encore une fois, nous devons constater qu'un problème qui ne reçoit pas une solution adéquate à la première phase de son évolution risque de se compliquer.

102. L'effort des quatre Grands dans ce domaine gagnerait, selon nous, à être plus pressant. Chacun des Membres de l'Organisation des Nations Unies a, du reste, sa part de responsabilité dans cette affaire, bien que la responsabilité des uns soit plus importante que celle des autres. Il est temps, en tout cas, qu'Israël respecte la Charte et les décisions de l'ONU. Il est temps que la communauté internationale réalise que le problème palestinien n'est pas un problème de réfugiés. La Tunisie a, pour sa part, toujours vu les choses sous cet angle. C'est cette optique qui, à la suite des événements de Jordanie, a guidé mon pays dans ses récents efforts en faveur de la paix. Dans la crise actuelle, le souci de la Tunisie est de contribuer au rétablissement des conditions de paix et de fraternité entre la Jordanie et la communauté palestinienne et, par là même, de permettre le rétablissement de la paix dans la région. Mais, encore une fois, cette tâche incombe, selon mon gouvernement, à tous les pays épris de paix et en particulier aux quatre grandes puissances.

103. Israël n'est pas seul à défier la morale internationale. Vingt-cinq ans après l'adoption de la Charte des Nations Unies et dix ans après l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, des millions d'êtres humains vivent encore sous le joug du colonialisme, notamment en Angola, au Mozambique, en Guinée (Bissau). Le Portugal, bénéficiant d'appuis occultes, maintient sa domination sur ces territoires, sous prétexte qu'il s'agit de provinces extérieures de la mère patrie, argument anachronique qui ne résiste pas à l'analyse objective. Des mouvements de libération essaient de secouer le joug de cette puissance coloniale. La lutte de nos frères revêt parfois le caractère d'une lutte armée. Ce ne sont pas les résolutions qui manquent, ni la sympathie internationale. L'histoire semble marquer, en ce qui concerne les colonies portugaises, un temps d'arrêt. Entre les mouvements anticolonialistes dans le monde et les forces colonialistes, réminiscences du siècle passé, l'affrontement semble être au point mort. Nous, dans les pays nouvellement indépendants, nous sommes inquiets: si le Portugal réussit à se maintenir par la domination coloniale en Afrique, les forces colonialistes et réactionnaires ne chercheront-elles pas à se réorganiser, à regagner de l'influence, voire à reconstruire de nouveaux empires coloniaux? Aussi, la lutte contre la domination portugaise est-elle pour nous tous qui croyons en la Charte des Nations Unies, aux droits de l'homme et à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, un devoir primordial.

104. Le colonialisme a été une source de malheurs pour une grande partie de l'humanité. Tous les efforts doivent être conjugués pour libérer les territoires encore dépendants. Certes, notre organisation a reconnu la légitimité des mouvements de libération. Elle a lancé un appel aux institutions spécialisées pour venir en aide aux peuples des territoires encore sous domination. Notre action doit être renforcée dans ce domaine. Il est regrettable que le

Portugal, qui se targue de suivre une politique d'intégration raciale, conjugue ses efforts avec ceux des régimes de Pretoria et de Salisbury condamnés par notre organisation à maintes reprises, l'un pour sa politique d'*apartheid*, l'autre pour sa domination illégale de la majorité africaine de la Rhodésie.

105. En Namibie, les Nations Unies se sont avérées impuissantes, faute d'une force suffisante pour imposer la légalité. Nous sommes certes contre l'emploi de la force entre les Etats. Mais un peuple qui n'a d'autre recours que la résistance armée pour se défendre, et les Nations Unies qui utilisent des forces de sécurité adéquates pour faire respecter les décisions universelles, ne peuvent être visés par cette interdiction de l'emploi de la force armée.

106. Encore faudrait-il que les peuples sous le joug colonial s'organisent efficacement et paient le prix nécessaire à leur libération. Il fut un temps où les peuples luttèrent pour leur indépendance et leur libération et ne bénéficiaient pas d'appuis extérieurs. Il faut savoir rendre justice à l'ONU, qui s'est adaptée aux nécessités impérieuses de la décolonisation. On ne peut prétendre que la lutte des pays encore colonisés n'est pas moralement appuyée par la conscience internationale. Il s'agit simplement de renforcer par les mesures pratiques, notamment par le canal des institutions spécialisées, cet appui. L'effort consenti par ces institutions pourrait contribuer à réduire les souffrances des peuples colonisés, à diminuer le recours à la violence, à préparer une réconciliation nécessaire entre les hommes qui se trouvent provisoirement aux côtés opposés dans la lutte. Le message des Nations Unies ne doit-il pas être un message de coopération dans la dignité reconnue? La Namibie est certes l'un de ces tests pénibles pour l'ONU.

107. Le jour où notre organisation sera renforcée par l'entrée de la Chine populaire et des autres pays qui ne sont pas encore représentés ici, elle sera peut-être à même d'utiliser des moyens efficaces pour imposer à l'Afrique du Sud le respect des décisions de la communauté internationale.

108. La prise en considération des nécessités historiques devrait guider la communauté internationale dans son comportement vis-à-vis de la Chine, tenue encore à l'écart des affaires de l'Organisation des Nations Unies.

109. Innombrable, puissante et sûre d'elle-même et de son droit à participer au règlement des problèmes du monde, la Chine existe politiquement et elle le prouve tous les jours. Il ne sert dès lors à rien de pratiquer plus longtemps la politique de l'autruche. Plus qu légitimes, les droits de la Chine sont naturels, c'est-à-dire inscrits dans la nature même de sa puissance et de son rang. Bien entendu, il appartient aux Nations Unies d'étudier la formule de l'admission, au sein de la communauté internationale, de cet immense pays qui aurait à prendre la part de responsabilité mondiale qui lui revient et à se montrer à la hauteur de l'espérance des peuples.

110. Paix dans la justice, solution des problèmes épineux, décolonisation, renforcement de l'ONU par l'application du principe de l'universalité: la paix et la sécurité internationales seront-elles assurées pour autant et l'humanité connaîtra-t-elle enfin cette paix universelle tant rêvée?

111. Les auteurs de la Charte des Nations Unies ont entrevu l'importance des facteurs économiques, sociaux et humains dans la consolidation de la paix. Le Conseil économique et social a été créé à cet effet. La tâche de ce conseil, le rôle qu'il a joué au service des Nations Unies et qu'il doit continuer de jouer est essentiel. Tous les organismes qui sont nés de ses délibérations ne font qu'en souligner l'importance. Avec le lancement de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, le rôle que le Conseil économique et social est appelé à remplir est certes important. Mais encore faudrait-il que notre Assemblée adopte un projet de stratégie pour la Décennie. Des négociations à péripéties se poursuivent sans doute au sein de la Deuxième Commission. Nous nous heurtons, nous les pays en voie de développement, à l'incompréhension et aux intérêts, sinon lointains du moins immédiats, d'un certain nombre de puissances et, parfois, à des conceptions qui ne concordent pas avec notre désir, de plus en plus pressant, de développement et de progrès.

112. Nous sommes conscients certes que la responsabilité du développement incombe aux pays qui veulent combler l'écart qui les sépare des pays riches. Mais ces derniers doivent aussi, sinon par esprit de justice du moins par réalisme et dans le but de préserver la paix du monde, contribuer substantiellement à cette entreprise grandiose qu'est l'élévation du niveau de vie des trois cinquièmes de l'humanité.

113. Au cours de la première Décennie, un effort louable a été accompli par les pays développés pour assister les pays nouveaux, qui venaient de sortir de la domination coloniale, soit par l'aide bilatérale, soit par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement, dont il me plaît de souligner l'action efficace, ou par la Banque mondiale, qui apporte à plusieurs de nos pays une assistance substantielle.

114. Au cours de cette première Décennie, plusieurs mécanismes ont été mis en place pour faciliter la coopération entre les pays en voie de développement et les pays développés; citons, entre autres, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

115. Grâce à ces organismes et à l'expérience sur le terrain, les problèmes du sous-développement sont maintenant identifiés et leur solution connue dans bien des cas. Les lignes directrices d'un programme d'action hardie et résolue, que M. Prebisch souhaitait au lendemain de la Conférence de New Delhi⁷, sont contenues dans le projet de stratégie internationale du développement [A/7982 et Corr.1, par. 16] mis au point par le Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, et transmis à notre Assemblée, avec de nombreuses recommandations et déclarations, par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Les laborieuses discussions qui ont eu lieu à ce sujet au cours de la quarante-neuvième session du Conseil ont fait mieux connaître les positions des uns et des autres, mais n'ont pas abouti à l'accord souhaité.

116. La délégation tunisienne est anxieuse de voir notre assemblée adopter un projet de stratégie pour la deuxième

Décennie qui confirme la détermination des Nations Unies de créer les conditions nécessaires pour une répartition plus équitable, fondée sur les efforts et les sacrifices nécessaires, des possibilités de développement qui permettront à nos peuples de vivre en harmonie, à l'abri du dénuement et de la misère.

117. Il est de plus en plus inadmissible de voir se poursuivre la coexistence de deux mondes parallèles, l'un riche dans lequel 40 p. 100 des habitants du globe se partagent 88 p. 100 des produits nationaux bruts réunis, l'autre, déchiré par la faim, la misère et l'ignorance, dans lequel 60 p. 100 de la population mondiale ne bénéficient que des 12 p. 100 restants des produits nationaux bruts.

118. Par ailleurs, la part des pays en voie de développement dans les exportations mondiales a diminué de 15 p. 100 entre 1960 et 1969 et il faut s'attendre à voir cette tendance persister dans le proche avenir. Au cours de cette même décennie, on a enregistré une diminution sérieuse de la part du produit national brut des pays riches qui va alimenter les économies sous-développées. Cette masse financière est évaluée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à 0,67 p. 100 du produit national brut des pays développés, proportion la plus faible atteinte jusqu'ici.

119. Heureusement, l'étude de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui nous permet d'avancer ces chiffres affirme que la première Décennie n'a pas été un échec total puisqu'il est admis que les pays pauvres vont atteindre — et très probablement dépasser — quoique d'une façon inégale, l'objectif de croissance fixé à 5 p. 100. Pour que ces progrès soient confirmés et que d'autres progrès soient réalisés au cours de la deuxième Décennie, il est urgent de se mettre d'accord sur un projet de stratégie qui permette de regarder vers l'avenir avec plus de confiance.

120. Il vient toujours à l'esprit, quand on évoque l'aide, les réticences de certains pays, les difficultés parfois compréhensibles qu'ils invoquent pour faire un effort plus important que celui qu'ils consentent déjà.

121. Vient toujours à l'esprit également la question du désarmement. Le désarmement ne permettrait-il pas de réserver des moyens financiers énormes pour l'aide aux pays en voie de développement et pour l'exploitation des possibilités qu'engendrent les techniques modernes en vue d'accélérer le processus de développement et d'assurer ainsi la paix permanente entre nations?

122. C'est là encore un problème qui se pose aux Nations Unies et sur lequel les discussions se prolongent. Il est de notre devoir de souligner avec satisfaction les progrès enregistrés dans ce domaine et d'affirmer encore une fois le désir de nos peuples de voir les chances de la paix accrues par une meilleure entente sur l'élimination des moyens de destruction les plus variés, qu'ils soient classiques, nucléaires ou autres. L'histoire offre aux hommes d'autres moyens que la guerre pour se distinguer. La lutte pour le bien-être, pour le progrès, pour la conquête de l'espace offrira aux poètes des sujets aussi passionnants que les champs de bataille. La lutte contre la pollution, la conquête des océans, l'exploitation du fond des mers, la consoli-

⁷Deuxième session de la CNUCED, tenue à New Delhi du 1er février au 29 mars 1968.

dation des droits de l'homme et le développement de ses capacités: voilà autant de projets fascinants pour l'imagination et la volonté de quiconque veut entreprendre.

123. Avons-nous besoin de réviser la Charte des Nations Unies pour accomplir notre tâche en cette année du vingt-cinquième anniversaire, pour résoudre les problèmes urgents que j'ai essayé d'évoquer et entamer l'étude des problèmes divers qui se posent à notre attention?

124. La délégation tunisienne ne refuse pas *a priori* de participer à l'étude du point 88 de notre ordre du jour, sans toutefois le considérer comme urgent ou prioritaire. Un échange de vues à ce sujet pourrait aboutir à des formules utiles. Mais ce n'est certes pas la Charte qui nous empêche de prendre des décisions sur le problème du Moyen-Orient, sur le destin des pays encore sous domination coloniale, sur la stratégie de la deuxième Décennie ou sur tout autre point qui nécessite une solution adéquate et urgente — et je dis bien: urgente.

125. Il nous appartient d'accomplir notre devoir, comme il appartient aux peuples que nous représentons ici et à nos gouvernements de concerter leurs efforts pour que les décisions politiques facilitent notre mission afin qu'un jour nous puissions transmettre dignement le flambeau des Nations Unies aux mains de nos jeunes qui, désorientés par notre incapacité de résoudre nos conflits et de prendre les décisions efficaces dans ce monde en pleine évolution, risquent de refuser de porter ce flambeau éteint dans nos mains tremblantes.

126. M. KHALID (Soudan) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, en cette année commémorative, l'Assemblée générale des Nations Unies a, certes, beaucoup de chance d'être guidée dans ses travaux par un homme possédant vos vastes connaissances et votre dynamisme intellectuel. Et en cette année commémorative du premier quart de siècle de l'Organisation, les Nations Unies ont plus que jamais besoin de l'esprit critique et du regain d'initiative que nous espérons tant trouver et mettre en œuvre sous votre sage direction.

127. Vingt-cinq années ne représentent qu'une petite parenthèse dans la vie d'une organisation mondiale. Mais 25 ans, même aux termes du système juridique le plus conservateur, c'est aussi la majorité, l'âge adulte et l'âge de la responsabilité civique et politique.

128. Saisissons donc cette occasion pour faire une autocritique franche. Evaluons en toute sincérité le passé — car seule une appréciation honnête nous permettra de faire face aux défis de l'avenir. Voyons franchement si les Nations Unies, maintenant qu'elles ont atteint l'âge de raison, ont fait preuve du sens des responsabilités que l'on attend d'adultes raisonnables. Ce faisant, je n'avance pas seulement un argument personnel; je traduis aussi le point de vue d'un nouveau Soudan déçu mais décidé: déçu par les échecs du passé et décidé, avec de nombreux pays frères et amis, à réaliser les espoirs de l'avenir.

129. Les Nations Unies sont nées, il y a 25 ans, d'une réaction contre la guerre et ses massacres. Son document constitutif de base était censé mener à une société universelle où toutes les nations connaîtraient la paix et

tous les hommes la liberté. Il devait marquer la fin de la loi internationale des grands, fondée sur les zones d'influence et l'équilibre de puissance, et la remplacer par un code international de conduite qui prévaudrait sur les lois et plans nationaux illogiques. Cependant, 25 ans après la promulgation de la Charte, le monde des Nations Unies continue à ignorer la courtoisie et reste plein de contradictions. Il y a encore des empires et des vestiges de l'impérialisme. Les bateaux de guerre des grandes puissances continuent à surveiller la haute mer en prétendant être leurs propres gendarmes. Leurs avant-postes impériaux sont encore disséminés de par le monde au nom du progrès de la liberté et de la civilisation. Or, cela nous rappelle une époque bien plus reculée que celle du monde des années 40 qui a vu naître les Nations Unies. Cela nous rappelle l'Empire romain avec la seule différence, peut-être, que nous avons à faire aujourd'hui à des empereurs et à des consuls qui n'ont pas l'élégance d'un Auguste et d'un Caton.

130. C'est ici que nous devons chercher les faiblesses de l'Organisation, et elles sont légion. L'échec des Nations Unies n'est pas dû à la Charte, comme beaucoup semblent suggérer, mais au manque de fidélité à celle-ci. Il n'est pas imputable aux principes directeurs de l'Organisation, mais au fait que les grandes puissances subordonnent ces principes à leurs intérêts nationaux à court terme. Les Nations Unies, disons-le, jouent un rôle marginal dans l'élaboration de la politique étrangère des grandes puissances; quant à celles de ces dernières qui appuient l'Organisation, elles ne la considèrent que comme un auxiliaire de leur politique nationale et voient dans ses organes des annexes à leurs chancelleries outre-mer. L'attitude adoptée récemment par le Gouvernement des Etats-Unis à l'égard de l'Organisation internationale du Travail n'en est que le dernier exemple en date.

131. La volonté collective envisagée à San Francisco émanait de l'effort commun des Alliés face à la tyrannie fasciste. Mais la lune de miel n'a pas duré. Cette volonté a disparu peu à peu pour faire place à de nouveaux pactes et alliances qui ont littéralement torpillé l'autorité de l'Organisation mondiale en matière de maintien de la paix et de la sécurité. Dans ce domaine, il n'est resté aux Nations Unies que le rôle marginal qu'a si bien décrit Dag Hammarskjöld dans l'introduction⁸ à son rapport annuel à la douzième session de l'Assemblée générale, en octobre 1957. Selon lui, l'Organisation des Nations Unies est un petit pas en direction de la société internationale, un instrument imparfait mais indispensable au service des nations qui travaillent à un ordre mondial pacifique. Lorsqu'il y a conflit de puissance entre les pays, l'Organisation peut jouer le rôle de tampon, de stabilisateur. Ce qu'il faut avant tout, c'est atténuer les tensions entre nations et se garder de tout ce qui pourrait les aggraver.

132. Ainsi le rôle des Nations Unies, selon les termes mêmes employés par l'un de leurs plus grands protagonistes, a été réduit à ceci: être une antichambre où les gladiateurs peuvent se reposer un instant, un canal de communication entre deux adversaires qui ne se parlent plus, ou un préparateur de formules pour sauver la face. Et en cette ère

⁸ Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session, Supplément No 1A.

néo-romaine de terreur mutuelle, même les grandes puissances cherchent souvent à sauver la face.

133. Tout cela représente une abdication de leur responsabilité internationale par les grandes puissances; tout cela a usé la foi des petites nations dans l'Organisation et ses travaux. Cette perte de foi s'est même traduite, dans certains cas, par une indifférence et un mépris manifestes.

134. Les dernières 25 années ont peut-être vu la fin de la guerre en Europe et en Amérique du Nord, mais le reste du monde continue à subir un sort scandaleux: asphyxie des droits de l'homme, usurpation de territoires et viol de la liberté et de l'indépendance. On est loin de la paix universelle envisagée à San Francisco. Ceux d'entre nous qui sont pessimistes pensent que l'attitude cynique de certaines grandes puissances envers ces problèmes en Afrique, en Asie et en Amérique latine trahit un sentiment plus profond, une vision de la paix comme la paix perpétuelle d'Utrecht, un luxe dont jouirait le concert des grands, dans la meilleure tradition de l'abbé Castel de Saint-Pierre.

135. Afin de ne pas abuser de votre temps ni de votre patience, je ne parlerai que de deux régions de conflit qui représentent les principales sources actuelles de préoccupation internationale: le Moyen-Orient et l'Asie du Sud-Est.

136. Au Moyen-Orient, l'autorité et le prestige de l'Organisation sont exposés, là encore, à un grave défi qui menace l'efficacité même des Nations Unies en tant qu'instrument pour le maintien et la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales. Nous croyons que le fond de la prétendue question du Moyen-Orient, c'est la juste compréhension de la nature fondamentale de la tragédie palestinienne.

137. La question est liée essentiellement à l'existence des Palestiniens en tant que peuple et au droit qu'a ce peuple de lutter, par tous les moyens dont il dispose, pour maintenir son identité nationale et exercer son droit inaliénable à l'autodétermination. Les Palestiniens sont une nation qui, à cause de la collaboration persistante de l'impérialisme mondial et du sionisme, a été physiquement éloignée de sa patrie et n'est plus qu'une nation dispersée dans des camps de réfugiés. C'est là une réalité amère qu'il faut bien comprendre avant de chercher le moyen de résoudre le problème du Moyen-Orient. L'échec de maints efforts des Nations Unies pour venir à bout de situations semblables est dû, précisément, à leur refus de s'attaquer aux racines du mal.

138. Tout récemment encore, la Conférence au sommet des pays non alignés, tenue à Lusaka et où plus de la moitié de la population du monde était représentée, a réitéré les vues déjà exprimées par l'Assemblée générale dans sa résolution 2535 (XXIV), en date du 10 décembre 1969, et a adopté une résolution dans laquelle la Conférence affirme son respect total des droits inaliénables du peuple arabe de Palestine dans sa patrie usurpée et réaffirme son appui à la lutte de ce peuple pour la libération nationale et contre le colonialisme et le racisme, et déclare que sans le respect absolu des droits inaliénables du peuple arabe de Palestine il ne peut y avoir de paix au Moyen-Orient.

139. Nous le voyons, la cause du peuple palestinien a été reconnue non seulement par cette assemblée, mais égale-

ment par une partie considérable de l'opinion publique mondiale. Aucun peuple épris de liberté n'a supporté l'humiliation indéfiniment, et le peuple palestinien ne fait pas exception. La lutte héroïque menée aujourd'hui par le mouvement révolutionnaire palestinien montre le degré d'éveil politique d'un grand peuple qui a recours aux armes pour faire face à un ennemi armé.

140. D'autre part, Israël s'entête encore avec arrogance à continuer d'occuper des territoires appartenant à trois Etats Membres de cette Organisation, créant ainsi une situation dangereuse au Moyen-Orient et mettant gravement en danger la paix mondiale.

141. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté diverses résolutions demandant le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis la guerre de juin 1967. Je pense en particulier à la résolution 242 (1967), adoptée par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967, qui demande le retrait des forces israéliennes. Cette résolution n'est toujours pas appliquée et ne le sera pas tant que les dirigeants israéliens s'enorgueilleront de leur agression et chériront le rêve d'en récolter les fruits, tant qu'ils bénéficieront de l'appui constant, ouvert ou caché, des Etats-Unis.

142. Nous sommes fermement persuadés qu'Israël n'aurait jamais adopté cette attitude arrogante et provocante s'il n'avait bénéficié de l'aide continue du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur le plan politique, militaire et économique. Ce que nous attendons d'une grande puissance comme le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, dans ce conflit, c'est une manifestation d'impartialité et un effort réel pour comprendre la véritable nature du problème du peuple palestinien. Faute de quoi, le désir d'établir dans notre région une paix permanente restera vague.

143. Les pays arabes intéressés qui ont accepté cette résolution, en dépit de ses lacunes et des circonstances inhabituelles dans lesquelles elle a été adoptée, ont fait preuve de beaucoup de modération et de souplesse dans l'effort sincère qu'ils ont fait pour aboutir à une solution acceptable. Israël au contraire a constamment résisté à toutes les tentatives d'application de cette résolution et a cherché à en exploiter les défauts pour atteindre ses objectifs expansionnistes et imposer aux pays arabes un règlement équivalant à une reddition. Mais, comme l'a dit feu le président Nasser, si les Arabes sont disposés à frapper à toutes les portes qui peuvent conduire à une solution juste et honorable, il est une porte à laquelle ils ne frapperont jamais, c'est celle de la capitulation.

144. Nous avons espéré que viendrait de Tel-Aviv quelque heureuse nouvelle traduisant un changement d'attitude. Il y a quelques jours à peine [1851^{ème} séance], le Ministre des affaires étrangères d'Israël a entretenu cette assemblée du problème du Moyen-Orient avec sagacité et éloquence; mais son discours, pour éloquent qu'il fût, était rempli d'inexactitudes et déformé par des omissions. Il nous a demandé de prendre comme point de départ de son analyse du problème ce qu'il a appelé le drame encore inoublié de 1967. Mais pour nous, pour tous les gens sans parti pris, le début de ce drame ne date pas de 1967. La tragédie de Palestine remonte à 1948 et même avant. Elle remonte aux duperies de Whitehall dans les années 1930 et aux épisodes tragiques

qui en ont découlé pendant les années 1940. Elle remonte aux jours de l'usurpation subreptice des terres grâce à la connivence de l'administration britannique. Elle remonte aux jours de l'intimidation criminelle, illustrée entre autres par l'assassinat de lord Moyne au Caire, et le dynamitage de l'hôtel King David, à Jérusalem. Elle remonte aux jours de l'extermination délibérée des Arabes dans leurs villages, et le massacre de Deir Yassin n'a été qu'un épisode. Elle remonte à l'époque de l'élimination physique de ceux qui s'élevaient avec le plus de conscience et de vigueur contre la violence (songez à l'assassinat du comte Bernadotte). Voilà notre référence; ce n'est pas le drame inoublié de 1967, mais la tragédie encore vivante de la Palestine. Et c'est pour cela que M. Eban n'a pas été aussi persuasif qu'il prétendait l'être. Il faudra agir, il faudra que les cœurs changent véritablement avant que quiconque puisse rêver de voir une lueur de la paix que décrivait le Ministre des affaires étrangères d'Israël. Et jusqu'à preuve du contraire, personne ne nous empêchera de continuer à croire que les usurpateurs épris de paix sont aussi vraisemblables que les cambrioleurs bien intentionnés.

145. Le Secrétaire général disait il y a près de quatre ans que "le côté ténébreux du monde se [présentait] dans sa forme la plus haïssable et la plus dangereuse en Asie du Sud-Est". Il décrivait la guerre du Viet-Nam comme "une guerre plus violente, plus cruelle, plus nuisible à la vie humaine et à la prospérité, plus pernicieuse pour les relations entre les grandes puissances et plus dangereuse pour le monde entier que tout autre conflit dans la longue série que ce pays a connue". La guerre fait toujours rage au Viet-Nam et elle s'est étendue au Laos et au Cambodge.

146. Le Gouvernement des Etats-Unis s'est embarqué dans cette guerre et la poursuit impitoyablement au mépris flagrant de l'opposition la plus véhémente de ses propres citoyens, et en dépit de la censure de l'opinion publique mondiale.

147. La guerre que les Etats-Unis mènent au Viet-Nam viole la Charte des Nations Unies et les Accords de Genève de 1954 qui interdisent tout renforcement militaire étranger au Viet-Nam, y compris l'établissement d'alliances militaires. Les Etats-Unis prétendent justifier cette guerre en invoquant le droit de légitime défense collective; c'est là un prétexte qui ne répond aucunement aux exigences de l'Article 51 de la Charte; et même s'il y répondait, il ne donnerait pas aux Etats-Unis le droit de détruire agglomérations civiles et récoltes par des bombardements intensifs et aveugles et par l'utilisation d'armes chimiques.

148. En poursuivant une telle politique, le Gouvernement des Etats-Unis ne fait pas que transgresser les principes de la Charte; il trahit également le noble patrimoine de la révolution américaine. Je suis ici depuis longtemps; j'ai connu l'école américaine des deux côtés de la barrière; j'ai eu des contacts avec les meilleurs éléments de la culture américaine; c'est pourquoi je tiens en grande estime bien des choses dans ce pays. Je ne fais donc preuve d'aucune présomption en disant que le courage, pour le Gouvernement des Etats-Unis, consisterait surtout à entendre l'appel des éléments les plus sains du pays. J'ai été heureux de lire il y a quelques jours les conclusions modérées du gouverneur Scranton dans son rapport sur la crise universitaire. Il disait notamment:

"La jeunesse américaine estime que le pays ne sait plus où il va. Elle considère la guerre d'Indochine comme un assaut mené par un géant technique sur le peuple paysan d'une petite et inoffensive nation."

149. La question qui se pose aujourd'hui n'est pas de savoir si le Gouvernement des Etats-Unis respectera les dispositions de la Charte, mais plutôt si l'Amérique retrouvera l'esprit de sa propre révolution.

150. Et pendant qu'elles laissent de côté la question brûlante du Viet-Nam et du Cambodge, les Nations Unies consacrent sans honte beaucoup de temps, d'argent et d'efforts à la prétendue question de Corée, vestige des jours sinistres de la guerre froide. En Corée comme au Viet-Nam, on a justifié l'intervention étrangère au nom du droit de la légitime défense collective. Mais dans le cas de la Corée, les interventionnistes ont agi frauduleusement en agitant le drapeau des Nations Unies, au nom de l'aide à apporter à une nation attaquée. Il est temps que les Nations Unies sortent de cette situation où elles font piètre figure. Ce n'est pas à l'honneur de cette organisation de servir d'alibi à une occupation étrangère perpétuelle. Ce n'est pas à l'honneur pour le drapeau des Nations Unies de flotter sur des avant-postes impérialistes. La question de Corée ne peut, en dernière analyse, être réglée que par le peuple coréen lui-même. Le rôle des Nations Unies est d'assurer l'évacuation de toutes les troupes étrangères et de créer un climat de liberté au sein duquel le peuple coréen, divisé et déchiré contre sa volonté et ses intérêts, déciderait de son propre avenir et parviendrait à une unification tant souhaitée.

151. Vingt-cinq ans après la réaffirmation par la Charte de "notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes", le monde voit ces idéaux de plus en plus jugulés. Le jour tant désiré où chacun pourra vivre dans la liberté et la fierté afin de jouir des bienfaits du monde n'est toujours qu'un faible espoir. La discrimination continue d'être pratiquée et les violations révoltantes des droits de l'homme sont de plus en plus fréquentes.

152. Là encore, je ne veux pas m'étendre inutilement sur ce sujet; je laisse le soin des détails à mes collègues qui siègent dans les comités appropriés; mais deux grandes questions se posent et méritent une mention particulière: la décolonisation et le racisme.

153. Les Nations Unies peuvent s'enorgueillir des efforts qu'elles ont faits pour démanteler les anciens empires. La Charte a réaffirmé, sans équivoque possible, le principe de l'autodétermination des peuples dans son premier article. Mais cet article est resté trop longtemps lettre morte, et l'intérêt des Nations Unies à cet égard est demeuré périphérique et théorique. L'apparition de nouveaux Etats Membres vers la fin des années 50 a donné lieu à une initiative nouvelle et à une interprétation plus radicale et plus libérale de la Charte. Le paragraphe 2 de l'Article premier est devenu en fait la rampe de lancement de l'offensive générale contre le colonialisme qui a abouti à la résolution 1514 (XV): la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

154. Mais, 10 ans après l'adoption de cette déclaration, les peuples de l'Afrique australe n'ont toujours pas lieu de se réjouir. De vastes régions subissent encore la domination du dernier des injustes: le colonialisme portugais, étayé par des forces militaires considérables et les armes de l'OTAN. Cette organisation a eu beau essayer de persuader le Portugal de renoncer à sa politique criminelle et de mettre en œuvre la résolution 1514 (XV), ce pays a fait la sourde oreille. Devant l'intransigeance portugaise, les peuples africains ne pouvaient que prendre les armes, avec le secours plein et actif de tous les pays africains et de tous les amis de la paix en dehors de notre continent. Nul ne saurait nier aux opprimés le droit de se soulever et de briser leurs fers.

155. A l'instar des territoires portugais, le peuple du Zimbabwe s'est trouvé intégré dans le cruel système de l'*apartheid* par l'acte criminel unilatéral d'Ian Smith et le refus total du Royaume-Uni de faire face à ses responsabilités et d'agir énergiquement quand il était temps. Le Royaume-Uni n'a pas su utiliser tous les moyens dont il disposait pour mettre fin à la rébellion en Rhodésie du Sud et permettre à la population d'acquérir son indépendance en appliquant le principe "à chacun une voix".

156. L'élaboration des principes des droits de l'homme énoncés dans la Charte a été le résultat des chambres à gaz. On pouvait donc penser que le monde d'après la Charte serait un lieu plus sain, où la dignité de l'homme serait respectée. Malheureusement, le monde compte encore certains des plus vils spécimens de la race humaine, des gens qui prônent la suprématie d'une race et la logique de la "dernière solution".

157. Il y a quelque temps déjà, le Secrétaire général nous a mis en garde contre la menace d'une guerre raciale. Je veux parler ici de l'allocution prononcée par U Thant devant l'Assemblée nationale algérienne, le 4 février 1964; il déclarait ce qui suit:

"Il ne fait aucun doute que si le conflit racial n'est pas endigué et finalement éliminé, il se transformera en un monstre destructeur à côté duquel les conflits religieux ou idéologiques passés et présents sembleront de petites querelles familiales. Un tel conflit détruira le bien contenu en puissance dans tout ce que l'humanité a déjà réalisé, et réduira l'homme au niveau le plus bas et le plus bestial de l'intolérance et de la haine."

158. U Thant disait des adeptes de telles pratiques qu'ils étaient "les êtres affectivement les plus arriérés, et spirituellement les plus dépourvus". Voilà ce que nous n'oublions pas lorsque nous songeons à la dangereuse situation qui de l'Afrique du Sud s'est étendue à la Namibie, territoire dont la tutelle nous avait été confiée.

159. Les hommes ont cessé d'espérer que le Portugal, la Rhodésie et l'Afrique du Sud entendront la voix de la raison. Il est temps que les Nations Unies se rendent compte que les demi-mesures ne viendront jamais à bout de ce sujet de honte pour l'humanité. Si nous voulons être fidèles à nos obligations aux termes de la Charte, les Nations Unies doivent appliquer toutes les mesures relevant de leur compétence, y compris celles prévues à l'Article 41. La barbarie de Pretoria, les crimes de Lisbonne et la dureté bestiale de Salisbury n'auraient pas été possibles sans la

connivence de Londres, le cynisme de Paris et les hésitations de Washington. Si l'Afrique signifie quelque chose pour ces pays, alors l'Afrique leur demande de lui donner un appui véritable dans sa guerre la plus sacrée, la guerre pour la dignité de l'Africain.

160. Les fondateurs des Nations Unies à San Francisco nous ont promis une organisation mondiale, et il faut toutes sortes de gens pour faire un monde. Ce qu'on avait envisagé à San Francisco, c'était une composition hétérogène et une volonté homogène. Les Nations Unies n'ont pas su cimenter cette hétérogénéité, parce que certains de leurs Membres ont délibérément refusé leurs responsabilités et essayé de la détruire; cela a affaibli l'Organisation et diminué ce qu'elle aurait pu faire pour établir la paix et régler les problèmes surgissant dans de nombreuses parties du monde. Le Secrétaire général déclarait fort justement lors d'une de ses conférences de presse:

"L'entrave la plus sérieuse à la discussion de la question du Viet-Nam aux Nations Unies provient du fait que plus de deux des parties directement intéressées ne sont pas membres de l'Organisation."

161. Les Nations Unies ne peuvent continuer à fermer leurs portes aux peuples de la Chine, de la Corée, du Viet-Nam et de l'Allemagne à cause du seul pharisaïsme de l'un de leurs Membres fondateurs.

162. La République populaire de Chine célèbre aujourd'hui son vingt et unième anniversaire. La Chine dont je parle est le pays qui abrite le quart de la race humaine, qui a une superficie plus grande que celle des Etats-Unis d'Amérique, qui incarne une civilisation dont les origines sont beaucoup plus anciennes que celles d'aucune autre sur terre, et qui a une population dont la diligence et les efforts soutenus sont amplement prouvés par ses remarquables résultats techniques des 20 dernières années.

163. Pensons-nous vraiment que cette organisation peut instaurer la paix en Asie sans la Chine? Pensons-nous vraiment que le désarmement est possible sans la Chine? Pensons-nous vraiment que le monde prendra au sérieux cette organisation si elle persiste à traiter un problème aussi important avec tant de légèreté, cachant l'abdication de sa responsabilité derrière la diplomatie et l'artifice constitutionnel? A propos de la question de la Chine, les Nations Unies qui, chronologiquement, ont maintenant l'âge adulte, doivent agir en adulte sur le plan politique. Ceux qui, par le passé, ont perdu l'esprit ou ont été conduits à le perdre doivent se montrer à la hauteur de leur responsabilité internationale. A l'heure actuelle, ils ont dû apprendre — et à quel prix — que l'Est est rouge.

164. Si nous parlons avec tant de chaleur de la question de la Chine — pays avec lequel mon gouvernement entretient les meilleures relations — c'est en songeant à ce qui a été dit des initiatives nouvelles et en songeant aux réactions. Si nous voulons agir, c'est le moment où jamais:

Les affaires humaines ont leurs marées qui,
Saisies au moment du flux, conduisent à la fortune.

Prenons donc le courant quand il est favorable, de peur de perdre non seulement une occasion mais, par-dessus tout, notre sens des responsabilités, notre force de caractère et le respect de nous-mêmes.

165. Voilà le bilan des 25 ans par-delà toute la rhétorique de la diplomatie parlementaire et les rites de la diplomatie privée. Il m'est particulièrement désagréable de dire que, tout compte fait, le côté négatif du grand livre laisse quelques doutes quant à la solvabilité morale de l'Organisation. Notre organisation politique n'a même pu égaler les normes morales énoncées et respectées par certaines de ses propres institutions spécialisées. Le pharisaïsme et l'étroitesse de vues de certains des Membres les plus anciens de l'Organisation des Nations Unies ont provoqué dans cette organisation une absence tragique de direction morale. Nous demandons toujours: où vont les Nations Unies?

M. Hambro (Norvège) reprend la présidence.

166. Je vous demande, pour conclure, quelques minutes pour me résumer.

167. Premièrement, les maux dont souffrent les Nations Unies ne proviennent ni de la Charte ni de la procédure. Dans l'état actuel des choses, il est très improbable qu'une révision de la Charte, même si elle était universellement acceptée — ce qui est fort douteux — entraînerait une plus grande efficacité de l'Organisation. De même, il n'est pas vraiment prouvé que le poids de leur mécanisme complexe et de leur bureaucratie amorphe pèse sur les Nations Unies au point de diminuer leur efficacité.

168. Deuxièmement, les échecs des Nations Unies ont été dus essentiellement au fait que les principes avaient été subordonnés aux intérêts de certains des Membres, ce qui signifie une grave abdication de la responsabilité internationale.

169. Troisièmement, les Nations Unies ne peuvent espérer réaliser le rêve humain de paix universelle tant que les grandes puissances, notamment, ne se seront pas rendu compte que l'attitude défiante de dissuasion, en définitive, se nuit à elle-même.

170. Quatrièmement, en soulignant l'attitude dangereusement opportuniste des grandes puissances, nous ne perdons pas de vue certaines tristes réalités de la vie internationale. Nous ne voulons pas saper le pouvoir de ces nations, inhérent à la Charte, mais nous soulignons une maxime fondamentale de jurisprudence qui stipule que tout pouvoir entraîne une responsabilité correspondante. J'espère ne pas me tromper en supposant que les Nations Unies sont censées être une société respectueuse des lois et civilisée, et non une jungle indisciplinée.

171. Cinquièmement, les grandes puissances devront également comprendre que leur pouvoir, tant politique que de jurisprudence, ne peut être interprété comme leur donnant le pas sur les autres Membres. Sur le plan de la jurisprudence, le principe de l'égalité souveraine demeure valable, et sur le plan politique, aucun homme n'est assez bon pour être le maître d'un autre homme.

172. Sixièmement, il ressort logiquement de tous les arguments qui précèdent que tous les Etats, grands et petits, doivent être prêts à coexister, à se tolérer et à se respecter les uns les autres. Je déclare cela en ayant notamment à l'esprit les références gratuites faites ces jours derniers au vote pondéré et aux micro-Etats. De tels arguments révèlent

chez beaucoup un sentiment de condescendance, assorti de supériorité raciale et culturelle.

173. Septièmement, si elles ne veulent plus subordonner les principes de l'Organisation à la politique de ses Membres, les Nations Unies devraient être mises à même de représenter véritablement les intérêts de l'humanité. A cet égard, je crois sincèrement que l'admission de la Chine aidera à rajeunir les veines déjà durcies de l'Organisation.

174. Ce n'est que lorsque tous ces espoirs seront réalisés que les Nations Unies pourront reconquérir la confiance de l'humanité et la persuader qu'elles peuvent diminuer la tension internationale.

175. Les espoirs nés à San Francisco ne se sont pas encore réalisés. U Thant n'était pas une Cassandre, mais un devin fort sage, lorsqu'il déclarait que les Etats Membres de l'Organisation n'avaient pas plus de 10 ans pour détourner un destin menaçant. Plutôt que de compter les jours, adoptons en cette année d'anniversaire des mesures courageuses, et agissons en adultes pour renverser le courant.

176. M. AMERASINGHE (Ceylan) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, la délégation de Ceylan et moi-même sommes très heureux de vous voir à la présidence de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il arrive souvent qu'une personne peut faire reluire un poste élevé, tout comme un poste élevé peut jeter un éclat nouveau sur son titulaire. Dans votre cas, vos grandes qualités rehaussent le prestige et la tenue d'un poste déjà fortement prisé tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Nations Unies. Indépendamment des deux qualités inestimables, l'érudition et la compétence, que vous possédez pleinement, vous apportez à vos fonctions le bénéfice d'une expérience vaste et variée et, ce qui n'est pas moindre, la distinction de votre noble lignée diplomatique. Au nom de la délégation de Ceylan, je vous adresse nos félicitations les plus sincères et nos meilleurs vœux de succès dans la direction de nos travaux. Pour ma part, je dois dire que jusqu'ici l'une des caractéristiques les plus encourageantes de votre présidence est que vous n'en avez pas profité pour nous faire des sermons — à nous, qui sommes ici en dessous de vous — sur nos responsabilités, que ce soit à titre individuel ou en tant que groupe. Aucun de nous ne devient supérieur aux autres, si ce n'est du point de vue de l'altitude, en accédant à la présidence. Vous avez donné un signe de votre grandeur en reconnaissant ce fait.

177. Ce n'est pas vous offenser, Monsieur le Président, que de dire que nous regrettons le charme féminin et la présence éminente de notre ancienne présidente, Mme Angie Brooks-Randolph.

178. Ma délégation voudrait également saisir cette occasion pour saluer notre chef exécutif, le distingué Secrétaire général, U Thant, qui poursuit des efforts dévoués et consciencieux au service de la communauté internationale. Comme toujours, en abordant les problèmes internationaux, il a fait preuve de compassion à l'égard de ce qui est humain et d'humanité à l'égard de ce qui mérite la compassion.

179. Je nourrissais l'espoir que mon premier ministre, Mme Sirimavo Bandaranaike, pourrait assister à la session

commémorative et prendrait la parole devant l'Assemblée générale. Malheureusement, elle a été obligée d'annuler les dispositions qu'elle avait prises pour venir à New York à cette fin; c'est donc à moi qu'il incombe de représenter Ceylan à cours de la discussion générale.

180. Les institutions, comme les individus, ont tendance à attacher une importance exagérée à la réapparition périodique de certains événements significatifs de leur histoire ou de leur vie. Cette tendance n'aurait pu être mieux décrite que ne l'a fait le Ministre des affaires étrangères du Brésil quand il a mentionné [1841^{ème} séance] notre préoccupation au sujet des clepsydres, des calendriers et des horloges. Les Nations Unies ont montré une propension très marquée dans ce sens. C'est devenu une coutume pour nous que de proclamer l'année de ceci et la décennie de cela. Je n'entends pas contester, par là, que l'homme puise un soutien moral dans les souvenirs du passé. L'expérience a cependant montré qu'aux Nations Unies cette façon de procéder permet tout au plus de créer un nouveau comité, d'entamer en différents lieux d'interminables joutes oratoires, et de produire ou non une déclaration ou une résolution retentissante. Semblables activités nous isolent du monde des froides réalités et ne nous donnent qu'un sursis face à nos responsabilités. Ma délégation espère sincèrement que l'une des bonnes résolutions que nous prendrons en ce vingt-cinquième anniversaire de la signature de la Charte de l'ONU sera de changer nos habitudes en la matière et d'accorder à l'avenir plus d'attention au fond qu'à la forme, aux causes des conflits qu'à leur manifestation éphémère. Cette session a déjà été qualifiée d'historique. Qu'elle se révèle telle ou non dépendra entièrement de ce que nous y réaliserons. Ne faisons pas preuve de trop de précipitation pour lui accorder une place dans l'histoire, car on risque, ultérieurement, de voir qu'elle ne la méritait pas. Il serait préférable pour nous de faire preuve de détermination, au moyen de réalisations concrètes et positives, pour lui assurer une place de cette nature.

181. Avant de passer aux problèmes qui se posent aux Nations Unies aujourd'hui et aux mesures que l'on pourrait prendre pour leur donner une vitalité plus grande et pour les faire renaître en les tirant de l'état actuel de quasi-inefficacité dans lequel elles se trouvent dans le domaine politique, je voudrais me référer à l'évolution récente de la politique étrangère de Ceylan. En mai de cette année, un nouveau gouvernement, élu par le vote exercé librement de tous les hommes et de toutes les femmes de plus de 18 ans, est venu au pouvoir à Ceylan. C'était la manifestation impressionnante du pouvoir et de la gloire de la démocratie, et surtout de la valeur du processus électoral dépouillé de toute influence extérieure, en tant que moyen de choisir le gouvernement d'un pays. C'était l'expression de la voix authentique du peuple faisant un choix entre plusieurs partis dont les programmes, les promesses et les engagements variés étaient ouvertement disponibles pour une option libre. Les critiques de notre politique étrangère devraient se rappeler qu'elle exprime la volonté du peuple, l'élément souverain d'une démocratie authentique et solide. Les décisions qu'a prises, dans le domaine des relations étrangères, le Gouvernement de Ceylan ne sont dirigées contre aucun Etat ou groupe d'Etats, ni contre aucun intérêt particulier ou groupe d'intérêts. Elles ne sont pas conçues de façon à entraver les progrès vers le règlement de

n'importe lequel des problèmes qui affectent le monde depuis des années et sont le legs regrettable de la deuxième guerre mondiale, comme le problème de la division des pays selon les appartenances ou les tendances idéologiques des diverses fractions. Nous pensons que les nations ou les Etats ne sont rien de plus que le ciment juridique et constitutionnel de leurs peuples, et que l'objectif des relations internationales est de favoriser les contacts et, partant, la compréhension, la bonne volonté entre les peuples des différentes parties du monde. De longues années de séparation sans progrès notables vers la réunification prouvent qu'il est futile de rechercher de l'extérieur cette réunification. Un peuple divisé doit être libre de supprimer ses divisions en négociant de lui-même, sans pressions ni ingérence de l'extérieur.

182. Nous avons entendu de nombreuses délégations de convictions politiques très différentes insister sur la nécessité de rendre les Nations Unies plus efficaces, et souligner qu'il faut absolument se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité qui sont le meilleur moyen d'assurer l'efficacité de notre organisation. Dans toute société organisée, le défi lancé à l'autorité et les infractions à la loi sont punis de sanctions. Le respect de l'autorité peut être stimulé si les Membres expriment individuellement et ouvertement leur désapprobation de tout Etat qui fait fi des résolutions des Nations Unies et, plus spécialement, des résolutions du Conseil de sécurité adoptées par celui-ci dans l'exercice de sa responsabilité principale, qui est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette sorte de sanction morale, si elle est exercée, dans des cas appropriés et de façon pertinente par un nombre croissant de Membres de l'Organisation, pourrait être un instrument puissant en faveur du maintien de l'ordre international.

183. Ceylan professe une politique de non-alignement et en a fait la pierre angulaire de sa politique étrangère. Nous n'hésiterons pas à poursuivre cette politique. Il n'y a pas d'arme — matérielle ni physique — par laquelle cette politique puisse être mise en œuvre. Comme l'a déclaré mon premier ministre dans son discours à la troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à Lusaka le mois dernier:

“le principal instrument du non-alignement continue d'être la persuasion morale. Ce qui importe au premier chef, aujourd'hui, c'est que toutes les nations reconnaissent et acceptent la dignité fondamentale et l'égalité de tous les peuples. . . Nous cherchons à préserver notre véritable indépendance sans intervenir dans les droits des autres.”

184. Au cours de la discussion générale, qui touche maintenant à sa fin, les représentants, les uns après les autres, ont hasardé des diagnostics, soumettant ainsi le corps malade des Nations Unies à un examen clinique embarrassant. Certains ont même eu l'audace de prescrire des formes de traitement qui ne seraient pas plus efficaces que l'aspirine ne le serait pour traiter le cancer. Les remèdes qui ont été suggérés ne sauraient être que des palliatifs. Ils ne tiennent aucunement compte des causes des différends internationaux, des conflits et des tensions qui menacent la paix. Le seul remède qui donne certains espoirs de succès est celui qui traite la cause du mal qu'il cherche à guérir.

185. Il ne faut pas pour autant négliger la procédure. Celle-ci mérite d'être essayée; mais elle n'a qu'un rôle limité

à jouer et elle n'a également qu'une efficacité réduite, qu'il s'agisse de réunions régulières du Conseil de sécurité au niveau des ministres des affaires étrangères, de missions d'enquêtes ou de rencontres de conciliation. Nous ne devons pas permettre qu'un zèle nouveau en faveur de formes inhabituelles de procédure détourne notre attention des origines et des causes véritables des situations très graves qui sont un danger perpétuel pour la paix du monde. La cause principale, c'est l'injustice.

186. "Paix, justice et progrès", telle est la devise que les Nations Unies ont adoptée pour leur vingt-cinquième anniversaire, proclamant ainsi leurs objectifs au seuil d'une nouvelle étape de leur existence. La justice doit être le premier de nos objectifs, car il ne peut y avoir de paix sans justice, non plus qu'il ne peut y avoir de progrès sans paix.

187. Les principales formes d'injustice qui continuent de régner dans notre monde sont le refus du droit d'autodétermination aux peuples encore sous régime colonial, et la monstrueuse politique de l'*apartheid* pratiquée par les régimes racistes de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud. Les Etats Membres qui, honnêtement, souscrivent aux principes de la Charte, espéraient vivement que nous aurions pu célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la signature de la Charte et inaugurer simultanément la deuxième phase de l'existence des Nations Unies par la fin du processus de décolonisation entériné officiellement, il y a 10 ans, par l'Assemblée générale, dans sa résolution 1514 (XV) adoptée lors de la quinzième session. Le Gouvernement du Portugal a déçu cet espoir et continue, avec l'appui matériel et moral et l'encouragement de ses alliés militaires de l'OTAN, de maintenir les populations africaines de ses territoires coloniaux dans un régime d'esclavage et de servitude.

188. La Conférence des nations non alignées de Lusaka a constaté avec une grande inquiétude que le Portugal mène actuellement une guerre coloniale de répression en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau), grâce aux armes de l'OTAN; elle a demandé aux membres de l'OTAN d'empêcher la vente et la fourniture d'armes et d'équipements militaires au Gouvernement portugais, et d'arrêter la vente et l'expédition au Gouvernement portugais d'équipements et de matériel pour la fabrication ou l'entretien d'armes et de munitions. Les pays membres de l'OTAN devraient prendre acte de cet appel et se rappeler que les adversaires du colonialisme et les avocats du droit à l'autodétermination pour les peuples soumis à une domination étrangère les jugeront non pas en fonction de leurs nobles déclarations de loyauté à l'égard du concept et de la politique de décolonisation, mais bien plutôt d'après leur réponse à l'appel de Lusaka et leur volonté d'abandonner leur cynique politique actuelle.

189. L'*apartheid* reste la politique et la pratique les plus horribles et les plus cruelles de notre époque. Les Nations Unies n'ont pu empêcher que l'*apartheid* s'étende de l'Afrique du Sud et de la Namibie jusqu'au Zimbabwe où un régime illégal, raciste, minoritaire et rebelle survit et prospère avec l'approbation et l'appui direct de ses alliés avoués, les Gouvernements de l'Afrique du Sud et du Portugal. Il ne saurait y avoir aucun espoir de paix en Afrique tant que ces formes d'injustice n'auront pas été totalement supprimées.

190. La Conférence de Lusaka a fortement regretté l'intention déclarée du Gouvernement du Royaume-Uni de reprendre la vente des armes à l'Afrique du Sud. A propos de ce changement de politique, je me permettrai d'ajouter une note plus légère dans cette longue et sérieuse discussion. Il me semble que la délégation du Royaume-Uni à cette session pourrait — en s'excusant auprès de lord Tennyson — dire:

"Nous venons des repaires de Heath et de Home
 "Qui ont fait une soudaine sortie
 "Pour envisager maintenant la vente d'armes
 "Et soutenir de Vorster la folie."

191. Nous espérons que le récent rapport selon lequel le Gouvernement du Royaume-Uni a l'intention de réexaminer sa politique est vrai, et que ce gouvernement abandonnera la route sombre et armée de Simonstown.

192. Outre l'élimination de l'injustice, les perspectives de paix et de sécurité dépendent largement des progrès réguliers accomplis vers un désarmement général et complet. Bien que cet objectif ait été adopté par les Nations Unies, il n'a pas encore été nettement défini. Il existe aujourd'hui une tendance à considérer le désarmement comme une diminution du pouvoir mortel des armements; d'autre part, rien n'indique que les puissances capables de produire les armes les plus dangereuses aient l'intention d'abandonner l'un des moyens qui leur permettent de les perfectionner, c'est-à-dire les essais souterrains d'armes nucléaires. La limitation des armes stratégiques réduira les dépenses des deux superpuissances pour ce qui est des armes les plus coûteuses et, en un certain sens, arrêtera la course aux armements; mais cela ne diminuera pas de façon appréciable le potentiel agressif et destructeur des superpuissances.

193. Ce qu'il faut immédiatement, c'est une interdiction d'ensemble des essais nucléaires, la cessation de la production de nouvelles armes nucléaires, la réduction progressive du volume des armes nucléaires et des armes de destruction massive qui ont été déjà accumulées, ainsi que l'interdiction de la guerre chimique et bactériologique et la production et le stockage de ces armes. Une politique de désarmement, même sous la forme modifiée qu'elle a revêtue jusqu'à présent, c'est-à-dire sous la forme d'un traité partiel sur l'interdiction des essais nucléaires, d'un traité sur la non-prolifération et des traités portant sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et de l'Antarctique, ne peut être pleinement mise en vigueur que si elle est acceptée par toutes les puissances capables de produire des armes nucléaires ou d'introduire ces armes dans les zones interdites. Tant que l'une des puissances nucléaires, la République populaire de Chine, restera à l'écart de la scène internationale et se verra refuser son droit légitime d'appartenir à l'Organisation des Nations Unies, ces mesures de désarmement seront vouées à l'échec. Une contribution importante à la paix serait donc de réaliser l'universalité des Nations Unies. Pour cela, il faut que la République populaire de Chine soit immédiatement rétablie dans ses droits légitimes d'appartenir à notre organisation.

194. Le troisième élément du slogan de cette vingt-cinquième session commémorative est le progrès. L'un des

objectifs principaux de la Charte est la promotion du progrès social et l'amélioration des niveaux de vie dans une plus grande liberté. A cet effet, les Membres s'engagent à utiliser le mécanisme international pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples. Dans toute collectivité, l'inégalité économique et l'injustice sociale sont les principales causes de malaise et d'instabilité. Cela est également vrai dans les rapports entre Etats. Il est universellement reconnu que la croissance économique régulière des pays en voie de développement et l'amélioration des niveaux de vie qu'elle entraîne sont dans l'intérêt de tous. Par conséquent toute contribution apportée par la moitié développée du monde à l'accélération de la croissance économique de l'autre moitié qui est en voie de développement est une contribution apportée à la prospérité de tous. Cette politique offre un mélange heureux d'altruisme et d'intérêt personnel.

195. L'Assemblée générale sera bientôt appelée à adopter une stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [A/7982 et Corr. 1, par. 16], qui analyse le problème du développement et propose des mesures pratiques à prendre. Le projet de stratégie internationale du développement reconnaît que ce sont les pays en voie de développement qui doivent assumer la principale responsabilité de leur développement, mais il reconnaît également qu'une aide doit être fournie par les pays développés, en particulier par un transfert accru de ressources financières vers les pays en voie de développement et par l'adoption à leur égard de politiques économiques et commerciales plus favorables. De l'avis des mieux informés, il apparaît que, bien que le volume total des ressources financières nettes transmises par les pays développés aux pays en voie de développement ait augmenté en 1968 par rapport à l'année précédente, ce volume représente un pourcentage du produit national des pays développés à économie de marché inférieur à celui de 1967 et que la part des pays en voie de développement dans le marché des exportations mondiales a diminué, ce qui est un signe de l'élargissement du fossé qui sépare la partie développée du monde de la partie en voie de développement. La stratégie du développement international, pour réussir, exige que chaque pays économiquement développé s'engage fermement à respecter les objectifs quantitatifs et les délais qui sont proposés pour le transfert net de ressources financières dans les pays en voie de développement. Il n'est pas nécessaire ici d'entrer dans les détails de ces objectifs.

196. L'accord récemment conclu dans le cadre du Fonds monétaire international pour compléter les liquidités internationales par des droits de tirage spéciaux d'un montant de 9 millions et demi de dollars pendant une période de trois ans ne pourrait profiter pleinement à la stratégie du développement international si les pays développés n'acceptaient pas d'augmenter leurs contributions aux programmes de développement économique des pays en voie de développement en renonçant à une part de leurs droits de tirage spéciaux ou à leur équivalent en monnaie nationale, conformément au mécanisme convenu, afin de financer le développement dans les pays en voie de développement.

197. L'expérience de Ceylan montre que l'aide étrangère comme moyen de financement du développement a de graves limites et de nombreux inconvénients. Elle suscite de

graves problèmes dans le service de la dette, qui imposent une charge lourde et répétée sur les ressources en devises des pays au cours des années ultérieures. Aussi pensons-nous qu'il est préférable d'augmenter les échanges, de les améliorer, plutôt que de recevoir une aide financière. L'aide étrangère ne serait en fait qu'un moyen provisoire de financer le développement. Au contraire, l'augmentation du commerce et des échanges dans des conditions plus favorables permettrait aux pays en voie de développement de gonfler leurs réserves extérieures pour financer leur développement et les aiderait à parvenir à un degré plus élevé d'autodépendance, qui est l'une des garanties les plus sûres de la croissance économique régulière et autonome dans le vrai sens du terme. Les pays en voie de développement ont récemment appris que la pollution du milieu serait le prix du développement industriel. Tous les pays en voie de développement sont conscients de ces risques, mais je suis certain qu'ils seraient parfaitement disposés à accepter des pays développés ne serait-ce que 1 p. 100 de leur pollution nationale brute si cela devait leur permettre, par le moyen de l'industrialisation, de diversifier leur économie.

198. Il y a déjà près de trois ans que l'Assemblée générale discute de la question de l'utilisation pacifique du lit des mers et des océans et de leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale, ainsi que de l'utilisation de leurs ressources dans l'intérêt de l'humanité. Il est reconnu qu'il faut conclure des accords pour organiser l'exploration et l'exploitation de cette nouvelle forme de richesse en apparence illimitée. Lors de sa vingt-quatrième session, l'Assemblée générale a demandé au Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale d'accélérer ses travaux et de préparer une déclaration équilibrée et complète de principes destinés à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation du lit des mers et des océans et de leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale. Elle lui a également demandé d'assurer la mise en valeur de leurs ressources dans l'intérêt de l'humanité, quel que soit l'emplacement géographique des Etats, en tenant compte des intérêts et des besoins particuliers des pays en voie de développement, qu'ils soient entourés de terres ou pourvus de rivages.

199. Au cours des deux sessions qu'il a tenues cette année, le Comité n'a pas pu se mettre d'accord sur une déclaration équilibrée et globale du principe qui fournirait un cadre pour ce nouveau système d'exploration et d'exploitation des ressources de la région. Ma délégation voudrait la création d'un régime qui, soutenu par un mécanisme international approprié mis au point par un accord international auquel pourraient adhérer tous les Etats, favoriserait le développement organisé et l'aménagement rationnel de la région et de ses ressources, considérées comme le patrimoine commun de l'humanité. Il favoriserait aussi le partage équitable entre tous les Etats des avantages ainsi retirés, en accordant une attention particulière aux intérêts et aux besoins des pays en voie de développement, qu'ils soient entourés par la mer ou qu'ils soient côtiers. Le projet de déclaration de principes est la première étape de ce processus. Nous n'avons pas abandonné nos efforts en vue de parvenir à un accord sur un projet de déclaration, et même maintenant, les consultations se poursuivent pour résoudre les divergences qui nous séparent encore.

200. J'espère que le Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale pourra porter devant la Première Commission et l'Assemblée générale, au cours de cette session, un projet de déclaration qui obtiendrait le soutien de tous les groupes. La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à Lusaka le mois dernier a demandé à ceux d'entre nous qui appartiennent au groupe des pays non alignés de faire des efforts particuliers pour adopter, au cours de cette session, une déclaration sur les principes. Une déclaration spéciale adoptée lors de cette conférence énonce cinq éléments essentiels qui devraient, entre autres, figurer dans une telle déclaration. J'aimerais dire que la Déclaration de Lusaka n'est pas exhaustive, qu'elle est ouverte aux éléments qui pourraient trouver leur place dans la déclaration sur les principes.

201. Selon nous, pour mettre en valeur les ressources du lit des mers et du fond des océans, il est essentiel de réserver exclusivement cette région à des fins pacifiques et d'en interdire l'utilisation à des fins militaires. Nous sommes heureux de constater que la première mesure prise dans ce sens l'a été par les coprésidents du Comité du désarmement, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis, qui ont préparé un projet de traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol⁹. Ce projet de traité sera présenté devant l'Assemblée générale au cours de cette session.

202. Plusieurs problèmes touchant au droit de la mer continuent de se poser et nécessitent un examen attentif et urgent de la part de la communauté internationale. Pour en citer quelques-uns, je parlerai de l'établissement d'une largeur maximum de la mer territoriale, de la navigation dans les détroits internationaux, des droits de pêche préférentiels pour les Etats côtiers, et des mesures à prendre pour combattre la menace croissante de la pollution du milieu marin et des limites de la juridiction nationale sur le plateau continental.

203. Mon gouvernement aimerait que l'on procède rapidement aux préparatifs d'une conférence sur le droit de la mer, au cours de laquelle ces questions, qui sont liées les unes aux autres, pourraient être discutées et résolues.

204. Pour conclure, permettez-moi de parler de l'un des problèmes les plus tragiques de notre époque, un problème vis-à-vis duquel les Nations Unies portent une responsabilité et qui est comme une tache sur leur conscience: il y a quelques mois, j'ai eu l'occasion de visiter plusieurs camps de réfugiés au Moyen-Orient. Là-bas, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ainsi que d'autres organisations humanitaires remplissent une mission héroïque avec des ressources limitées. Ceux qui contribuent à la survie de plus d'un million de réfugiés, d'après des estimations dignes de foi, méritent nos remerciements chaleureux et notre reconnaissance. Mais cela n'est pas la solution et ne saurait en rien absoudre les Nations Unies. Nous voyons là les vestiges humains d'un peuple qui, auparavant, avait un pays à lui: le territoire de Palestine placé sous mandat britannique, qui

fut instauré à la fin d'une guerre pour être annulé à la fin de la suivante. Ces réfugiés ont connu l'existence la plus horrible de l'histoire de l'humanité. Ils ont été condamnés à vivre dans des taudis sordides et sous des tentes éventrées, sur une terre riche en espoirs ruinés et en rêves déçus; la plupart d'entre eux vivent là depuis presque 22 ans. Ils n'ont pas d'Etat, pas de communauté, pas de société organisée où ils puissent mener une vie décente, élever leurs enfants comme les autres hommes élèvent les leurs, s'élever au-dessus de la nécessité dégradante de vivre de l'aumône internationale.

205. Il est des peuples entiers qui vivent dans des huttes et au-dessous du niveau de subsistance, mais ils appartiennent à quelque chose; ce n'est pas le cas des Palestiniens. Ils sont détenus contre rançon, et traités d'une façon bien plus cruelle et bien plus rude que ne le sont les passagers des avions détournés. Leur sort, c'est une condamnation à perpétuité, dont seules les Nations Unies peuvent les grâcier. Nous espérons qu'une partie des vigoureux efforts diplomatiques qui ont été déployés pour le problème des détournements d'avions sera consacrée à la recherche d'une solution satisfaisante du problème palestinien. Les Nations Unies croient en la justice. Elles ont là une occasion de le prouver. Ce n'est là qu'une partie, certes importante, de l'ensemble du problème du Moyen-Orient, problème pour lequel nous espérons qu'un règlement juste, juste pour tous, sera bientôt trouvé.

206. Mon gouvernement continue de soutenir sans réserve la forme de règlement envisagée par la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967, fondée sur le fait que toute acquisition de territoire par la force est inadmissible et que les forces armées d'Israël doivent être retirées de tous les territoires arabes occupés depuis le 5 juin 1967.

207. Le Ministre des affaires étrangères de l'Inde nous a rappelé que c'était aujourd'hui le cent-unième anniversaire de la naissance de l'un des plus nobles apôtres de la paix et de la justice que notre époque ait connus: le mahatma Gandhi. Il y a longtemps que le monde a oublié l'arme qu'il avait forgée et utilisée avec une telle efficacité, l'arme du *satyagraha*: la non-violence. Si nous pouvions redonner vie au message de paix et de justice du Mahatma, alors nous pourrions donner le meilleur de nous-mêmes pour faire des principes de la Charte une réalité vivante.

208. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Nous avons maintenant épuisé la liste des orateurs pour la discussion générale. Avant de donner la parole aux représentants qui l'ont demandée pour exercer leur droit de réponse, je tiens à remercier les orateurs qui m'ont félicité pour mon élection. Avant tout, je les remercie pour ce qu'ils ont dit au sujet de mon pays. Je les ai écoutés avec plaisir et fierté, et je transmettrai leurs paroles à mon gouvernement. Je remercie également les représentants qui ont prononcé d'aimables paroles à mon intention et à l'intention de ma famille.

209. Ces compliments rappellent l'exquise courtoisie que l'on connaissait dans des temps plus calmes; qu'il est doux de les entendre! Nous disons dans mon pays que la flatterie est un poison mortel qui agit lentement. J'espère que les tasses de poison qui m'ont été offertes si généreusement

⁹Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de 1970, document DC/233, annexe A.

dans cette enceinte ne réduiront pas la durée de ma vie de façon appréciable. Merci à tous.

210. Je donne maintenant la parole aux deux représentants qui ont demandé à exercer le droit de réponse.

211. M. PATRICIO (Portugal) [*interprétation de l'anglais*]: Comme c'est la première fois que je prends la parole à cette tribune, je désire vous exprimer, Monsieur le Président, au nom de la délégation du Portugal, de sincères félicitations pour la distinction si méritée qui vous a été conférée lorsque vous avez été élu président de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que votre brillante carrière de juriste et de diplomate vaudra à cette session de l'Assemblée générale d'être conduite de la façon la meilleure et la plus efficace.

212. Ma délégation a demandé la parole pour exercer son droit de réponse. Comme les années précédentes, au cours de la discussion générale, le Portugal et sa politique, dans la partie d'outre-mer de son territoire, ont été critiqués. Cependant, presque tout ce qui a été dit n'est que la répétition de critiques exprimées maintes et maintes fois antérieurement, tant à l'Assemblée générale qu'à la Quatrième Commission et dans d'autres organes des Nations Unies, de sorte que cela ne mérite pas de réponse spécifique. Nous y avons répondu dans le passé et il ne nous paraît pas nécessaire de répéter ce que nous avons déjà dit. De même, de viles allégations injustifiées ont été faites contre mon pays et mon gouvernement. Elles ne méritent pas non plus d'être répudiées spécifiquement puisqu'elles ont déjà été rejetées en plus d'une occasion. Aujourd'hui, nous voulons dire seulement que ces allégations et la forme dans laquelle elles sont faites sont absolument incompatibles avec la dignité de notre organisation mondiale, surtout au moment où elle s'apprête à commémorer le vingt-cinquième anniversaire de sa création.

213. Ainsi, en effet, il n'y a presque rien de nouveau dans ce qui a été dit au cours du débat de cette année sur la politique du Gouvernement portugais dans les provinces d'outre-mer, et la délégation du Portugal aurait pu se dispenser d'exercer son droit de réponse étant donné qu'à nos yeux de fausses assertions lancées contre mon pays ne deviennent pas vraies simplement parce qu'elles sont répétées. Cependant, des allusions ont été faites, dans le cadre de ces critiques hostiles et dues à l'émotion, au projet hydroélectrique de Cabora Bassa entrepris par mon gouvernement dans la région septentrionale du Mozambique comme partie de nos plans de développement national. Parmi d'autres orateurs, il en est un qui a qualifié ce projet comme "ayant pour objet de perpétuer la domination raciste blanche au Mozambique" et qui a dit qu'il existait un plan dont l'objet était "d'ouvrir cette région vaste et fertile à la colonisation blanche".

214. Cette tendance, dans la campagne de propagande lancée contre le Portugal, n'est pas nouvelle. Le projet de Cabora Bassa est devenu, depuis plusieurs mois, le thème principal, la pièce de résistance pour ainsi dire, des attaques lancées contre le Portugal par nos critiques et nos adversaires, qui n'ont jamais cessé d'employer, à l'égard de ce projet, les mots les plus malsonnants que l'on puisse imaginer, allant jusqu'à le qualifier de "crime contre l'humanité", recourant à une logique déformée — pour leurs

intentions ultérieures bien connues — afin de présenter à l'opinion publique mondiale les faits et les motifs qui l'ont inspiré comme faisant partie d'un plan diabolique destiné à maintenir sous le joug des millions d'Africains, alors qu'il s'agit de quelque chose de véritablement constructif, entrepris au bénéfice immense des populations du Mozambique et des régions d'Afrique australe qui l'entourent, sans considération de la situation politique qui règne dans ces régions.

215. Afin de démasquer cette conspiration dans la propagande et de rétablir la vérité, je me permettrai d'exposer quelques faits relatifs au projet de Cabora Bassa. Loin de consister en ce qui a été décrit dans cette enceinte, Cabora Bassa est un effort national commun de développement dans lequel toutes les populations portugaises de la province — noire, blanche, métisse et asiatique — collaborent loyalement pour le bien commun. Lorsque Cabora Bassa sera terminé, il servira — répondant ainsi à un très grand besoin — d'infrastructure de base pour un plan plus vaste et plus ambitieux, le plan général d'aménagement de la vallée du Zambèze, conçu par le Gouvernement portugais et destiné à apporter aux populations de la province du Mozambique et à leurs voisins — à tous leurs voisins, nous l'espérons — les avantages entrevus depuis l'élaboration du premier plan national de développement du Portugal en 1953. Des sommes considérables ont été investies par mon gouvernement depuis lors pour la préparation des études en vue de la solution des problèmes afférents au progrès économique et social des populations de la région.

216. Permettez-moi de répéter ici que l'idée de discrimination raciale, l'idée de séparation, n'est pas nôtre, n'est pas portugaise. Tout le monde le sait, même ceux qui s'opposent à notre politique en Afrique bien qu'ils ne veuillent pas l'admettre. Par conséquent, alléguer que le projet de Cabora Bassa a pour objet de prolonger la domination des Blancs sur d'autres races est le comble de l'absurdité.

217. On a dit à maintes reprises que, dans cette entreprise, le Portugal ouvre la voie à l'installation de Blancs en Afrique australe dans des proportions massives. En fait, dans certains cercles, le chiffre d'un million de nouveaux colons blancs a été avancé pour soutenir cette accusation vide. On ajoute maintenant à cela que le projet aurait des conséquences grandement négatives non seulement pour les pays indépendants et pour les territoires colonisés de l'Afrique australe, mais pour le continent africain dans son ensemble. De telles accusations ne peuvent être que le fruit d'une imagination fertile. L'installation d'un million de colons serait à la fois impossible dans la pratique et tout à fait contraire à la politique traditionnelle suivie par le Portugal dans ses provinces d'outre-mer. A ce propos, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur une déclaration faite à la presse internationale par le Ministre des affaires étrangères du Portugal, M. Rui Patricio, le 23 juillet 1970, au sujet de Cabora Bassa, dans laquelle il a dit entre autres:

"Il n'y a pas la moindre vérité dans la rumeur calomnieuse qui se propage en tant que campagne contre Cabora Bassa et dans laquelle on prétend que l'intention de ce projet est l'installation dans la région de "un million de colons blancs". Il est incroyable qu'une telle rumeur puisse s'accréditer dans certains milieux. Tout

d'abord, le chiffre lui-même est absurde. Les ressources matérielles actuelles en transport aérien ou maritime ne le permettraient pas, sans mentionner les aspects d'ordre économique, social et financier de la question. Il n'y a rien, dans ce plan, qui suppose une installation dirigée, sur une échelle large, et non équilibrée, de colons d'une race quelconque. Ce que nous envisageons, c'est une expansion naturelle et désirable de la population de la région, sans distinction de race, résultant de l'amélioration économique.

“Ceux qui connaissent bien la politique portugaise — et les faits et les actes passés sont encore plus éloquents que les déclarations d'intention — savent très bien que le respect des droits de la population, le souci d'un développement équilibré et une coexistence harmonieuse entre les races ont toujours caractérisé nos programmes de développement agricole et industriel en Afrique. Quel meilleur exemple de coexistence et de fraternisation entre races différentes que les villes et villages construits selon le plan d'aménagement du Limpopo?”

218. Cette déclaration du Ministre des affaires étrangères du Portugal devrait suffire pour apaiser les craintes et les appréhensions des dirigeants qui ont voulu voir à l'horizon une menace dans le projet de Cabora Bassa, alors qu'ils auraient dû s'en réjouir comme d'une entreprise vraiment louable pour mettre en œuvre des plans qui permettraient les progrès accélérés et la prospérité des populations du Mozambique, conformément aux idéaux et aux aspirations qui sont à la base des thèmes grandioses des décennies du développement dans lesquelles nous vivons.

219. En vérité cette attitude de réprobation devant un tel projet, recommandé par la Commission économique pour l'Afrique, qui exigera des capitaux immenses et dont la population de la région bénéficiera pendant très longtemps, semble paradoxale si l'on tient compte des buts envisagés pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement en ce qui concerne l'aide aux zones déshéritées de notre planète.

220. Il est certes triste de songer que, jusqu'ici, le Portugal a toujours été critiqué par de nombreuses délégations pour ne pas contribuer au développement et au progrès de ses territoires d'outre-mer et que des résolutions ont même été adoptées dans le passé pour exprimer cette attitude. Et maintenant, ces mêmes délégations — voire un organe de cette organisation — persistent à nous condamner parce que nous faisons un effort gigantesque pour aider au développement, geste qui, s'il s'agissait de toute autre partie du monde, n'aurait donné lieu, j'en suis certain, qu'à des éloges et à une admiration sans réserve.

221. Le Secrétaire d'Etat de la République de Guinée, parlant tout à l'heure du haut de cette tribune, a formulé de nouvelles allégations concernant des “violations” de l'espace aérien de son pays par les forces armées portugaises de notre province de Guinée. Bien entendu, une enquête sera faite sur ces allégations par le Gouvernement portugais et les résultats en seront divulgués au public en temps voulu. En attendant, je voudrais déclarer ici très catégoriquement qu'il n'y a pas l'ombre de vérité dans l'accusation qu'il a lancée, selon laquelle on procédait à des préparatifs en

Guinée portugaise en vue de menacer ou de compromettre l'intégrité territoriale de la République de Guinée.

222. Le Secrétaire d'Etat de la Guinée sait fort bien que le Portugal ne songe nullement à attaquer la République de Guinée ou l'un quelconque des autres pays voisins, mais qu'il entend exercer son droit de légitime défense, expressément reconnu par la Charte des Nations Unies, toutes les fois que le territoire portugais est attaqué par des éléments d'infiltration venus de l'extérieur. Nous savons qu'au cours du mois de septembre dernier seulement plusieurs groupes venus de la République de Guinée ont lancé des attaques contre la population de la Guinée portugaise.

223. Il est donc clair que la responsabilité de ces actes incombe non au Portugal, mais à ceux qui, de l'extérieur, s'efforcent de troubler la paix et la tranquillité de la population.

224. M. TOURE (Guinée): Dans le cadre normal de l'exercice du droit de réponse, il serait superflu de donner ici, devant cette assemblée, la réplique au représentant d'un gouvernement — le Gouvernement du Portugal — qui, nous le savons tous, se refuse délibérément à appliquer les décisions de cette assemblée elle-même. Mais nous jugeons qu'il est nécessaire de faire certaines mises au point.

225. Dans la déclaration qu'il vient de faire, le représentant du Portugal a fait mention, sans scrupules, de la “partie outre-mer” de son territoire. Je répète, “la partie outre-mer” du territoire. C'est déjà en soi un anachronisme que cette assemblée aura relevé d'elle-même. En effet, en plein XXème siècle, au moment où, d'une façon unanime, nous condamnons tous la colonisation et la considérons comme un méfait, comme une plaie, comme une honte pour l'humanité, le représentant du Portugal n'a pas eu l'ombre d'une hésitation pour parler fièrement du haut de cette tribune de la “partie outre-mer” de son territoire.

226. Nous pouvons dire d'une façon très simple que cette “partie outre-mer” du territoire portugais aurait déjà cessé d'exister si le Portugal ne bénéficiait pas de l'appui des puissances de l'OTAN. Le Portugal, pays sous-développé au cœur de l'Europe, incapable de faire face aux nécessités les plus élémentaires de sa population, le Portugal où la misère et le chômage acculent les jeunes gens à s'enrôler dans l'armée d'expédition coloniale, le Portugal, nous le disons clairement pour que cela soit bien entendu, ne fait, devant la réalité de tous les arguments avancés par les pays africains, et c'est sa seule réponse, que nier, nier les faits.

227. Il a été question du barrage de Cabora Bassa, et d'éminents chefs d'Etat africains, dont le président Kenneth Kaunda, de la Zambie, ont déjà fait à ce propos une mise au point, devant les alliés mêmes du Portugal. Nous avons tous, nous les pays africains, salué le geste combien amical d'un pays ami de l'Afrique, l'Italie, qui s'est retiré de ce plan qui ne vise qu'à perpétuer la ségrégation et le racisme dans cette partie de l'Afrique, qu'à annexer purement et simplement ces superficies que l'on veut inonder au bénéfice de populations pour lesquelles on dit vouloir travailler mais que, depuis cinq siècles, on n'a fait qu'exterminer.

228. Il faut avoir le souci, lorsqu'on vient à la tribune de cette assemblée, que nous respectons, d'être un peu plus

enclin à reconnaître ses torts. Alors, l'Afrique pourra avoir un dialogue plus constructif avec le Portugal, auquel elle ne veut aucun mal.

229. A ce sujet, et pour en venir à la question précise que le représentant du Portugal a soulevée en voulant répondre au Secrétaire d'Etat de mon pays, les survols du territoire national guinéen ainsi que les survols de tous les territoires limitrophes des zones où le Portugal exerce sa colonisation sont permanents et quotidiens. Ils s'effectuent à basse altitude, en rase-mottes, avec des avions qui ne sont pas fabriqués par les Portugais. Ils s'effectuent au moyen d'appareils prêtés au Portugal dans le cadre de l'assistance de l'OTAN. Que l'OTAN cesse d'apporter son concours au Portugal, et la partie sera alors plus égale. On peut même dire — et nous ne le faisons pas dans un esprit belliqueux ou belliciste — que la colonisation du Portugal aurait, dans de telles conditions, pris fin depuis longtemps.

230. Les survols sont quotidiens et lorsque le représentant du Portugal parle ici de son droit de poursuivre certains groupes, il s'agit de ceux que nous appelons les combattants de la liberté, qui ont refusé la colonisation portugaise, qui ont déjà reconquis une partie importante de leur territoire et qui, nous le répétons, ne fût-ce l'aide de l'OTAN, auraient déjà entièrement reconquis leur territoire.

231. L'entraînement de mercenaires apatrides africains est une nouvelle tactique du Gouvernement portugais vis-à-vis des pays africains voisins, et nous avons signalé en son temps devant le Conseil de sécurité, l'année dernière, les injustices, les provocations, les violations des droits élémentaires de l'homme effectuées par le Portugal vis-à-vis de la République de Guinée.

232. A propos de ce droit de poursuite, il y a à peine un an, un de nos pacifiques bateaux, qui n'avait que de paisibles paysans à bord, fut attaqué par les troupes coloniales portugaises, qui tuèrent deux personnes. Les autres passagers sont, encore aujourd'hui, de même que l'embarcation, entre les mains des forces coloniales portugaises.

233. Il y a deux ans, un de nos avions, par une erreur de pilotage, a fait un atterrissage forcé en territoire de la Guinée (Bissau). Cet avion et les deux hommes d'équipage sont toujours détenus par les forces coloniales portugaises.

234. Quand le représentant du Portugal vient du haut de cette tribune nous dire que les Portugais ne sont pas racistes et qu'ils aiment bien les Africains, nous lui répondons que le seul geste d'amour qu'ils puissent faire vis-à-vis de l'Afrique, c'est de cesser la colonisation en Afrique. C'est alors que, comme l'a dit un autre responsable africain, l'Afrique et le Portugal pourront s'entendre fraternellement pour une édification meilleure de l'avenir.

235. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): La discussion générale est maintenant terminée. Je remercie tous les représentants de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve. Nous avons ainsi pu terminer la discussion générale en deux semaines, en cette année anniversaire, au lieu des trois semaines habituelles. Cela a permis d'accélérer les travaux de cette session particulièrement chargée de l'Assemblée générale.

236. Comme nous le savons tous, la session commémorative commencera le 14 octobre et aboutira le 24 octobre à l'adoption solennelle d'un grand nombre de documents importants, conformément à la résolution 2499 A (XXIV) du 31 octobre 1969. Il nous reste, jusqu'à la session commémorative, beaucoup à faire en ce qui concerne certains de ces documents, en particulier dans certaines commissions principales et en séance plénière. Je demande instamment à ces commissions — par l'intermédiaire de leurs présidents — de faire de leur mieux pour achever pendant le temps qui nous reste l'examen de toutes les questions qui doivent être soumises à la session commémorative; c'est là une condition essentielle au succès de ladite session.

La séance est levée à 18 h 30.